

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

---

### Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 27 juin 2017

M. ROBERT : Allez si vous voulez bien prendre place, s'il vous plaît nous avons une séance de Conseil assez chargée et en préambule, mais vous en avez tous et toutes malheureusement été informés dernièrement, nous avons eu à déplorer le décès de M. Léandre LETOQUART, qui a été un grand artisan de cette intercommunalité, qui a été Maire honoraire de la ville de Méricourt, certains ont pu lui rendre un dernier hommage samedi dernier lors des funérailles civiles à Méricourt et je vous propose en préambule de ce Conseil d'observer un moment de recueillement.

#### UNE MINUTE DE SILENCE

Je vous remercie. Alors c'est toujours délicat d'enchaîner après de tels moments, je voulais en profiter, de ce préambule à cette séance de Conseil pour vous donner quelques informations. Tout d'abord, remercier l'ensemble des agents de la collectivité et notamment ceux du Parc des Cytises et ceux des Services Techniques qui se sont mobilisés pour la fête de la musique, faire que la fête de la musique ait une autre dimension au Parc des Cytises pour cette première, je pense que l'on peut parler de réussite et puis les agents qui se mobilisent pour que le sujet d'Umbrella Sky, qui a été déterminant dans notre politique économique dans le secteur puisse devenir un vrai sujet d'attractivité avec les parapluies qui doivent être raccrochés suite à la tempête que nous avons subie. J'en profite en même temps pour vous informer, celles et ceux qui ne le sauraient pas, que l'Office de Tourisme a une nouvelle directrice depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier, en la personne de MME Sophie WILHELM qui nous vient de chez KEOLIS et qui avait auparavant eu des fonctions au sein de l'Office de Tourisme de Roubaix jusqu'en 2015, donc vous voyez après une certaine similitude entre la ville de Roubaix et son musée, la piscine, et ce qu'elle peut avoir sur notre territoire avec les musées qui le composent. Dans les informations, vous avez toutes et tous eu des mails justement pour vous connecter au nouveau portail. On a une brochure qui a été éditée, en tout cas, un petit aide-mémoire, guide qui a été repris par les services pour pouvoir vous guider et pour pouvoir vous donner l'ensemble de l'appareil didactique pour que vous puissiez vous connecter donc n'hésitez pas, il est à disposition auprès du secrétariat de l'Assemblée, si jamais certains ne sont pas encore prêts, en tout cas opérationnels et ne disposent pas forcément du mot de passe qui va avec. Au titre des informations, nous avons eu depuis le dernier Conseil la validation de l'U.E.F.A. selon laquelle l'ensemble des sujets, des projets qui avaient été portés par les communes dans le cadre de l'enveloppe que la ville de Lens avait versée et avait donnée à la CALL sur l'investissement dans différentes structures, donc l'ensemble des projets a été validé, ce qui fait que les travaux ont déjà commencé, sont déjà terminés pour certains, nous avons une inauguration qui s'est déroulée du terrain synthétique à Billy-Montigny et d'autres vont arriver et donc l'U.E.F.A. nous apportera sa contribution tel que c'était prévu et tel que ça a été voté par le Conseil Communautaire. Enfin, je voulais vous informer que M. José EVRARD, hier, m'a fait déposer un courrier m'informant que M. SION n'était plus membre du Front National et donc conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 2.14 de notre règlement intérieur qui dispose que tout groupe politique doit réunir plus de 5 conseillers communautaires, le Groupe Front National est dissout. Je vous informe donc également que j'ai répondu à M.EVRARD aujourd'hui, qui souhaitait que nous revoyons notre règlement intérieur pour tenir compte des problèmes « internes » à son groupe, que le règlement intérieur avait été validé par l'ensemble des élus en début de mandat et que donc, nous n'y reviendrons pas et que l'ensemble des moyens qui étaient mis à disposition du groupe reviendraient dans l'agglomération pour le budget collectif. Je vous propose donc sur cette séance, dans un premier temps d'avoir les commentaires sur le compte-rendu de la réunion du Conseil du 16 mai dernier, s'il n'y a pas d'informations complémentaires ou de demande de précisions, je le considère comme adopté, ou demande de vote, pas de remarque ? C'est donc adopté. Les décisions prises en vertu des articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales sont remises également en annexe du livret, appellent-elles des remarques ou des demandes de précision de votre part. Pas de demande de vote ? C'est adopté. Nous allons donc un peu chambouler l'ordre du jour de ce Conseil pour pouvoir présenter d'abord, je pense la délibération n°19, qui a trait au projet de territoire parce que c'est un projet structurant de notre agglomération, nous y sommes venus à plusieurs reprises, il s'agit de l'écriture quelque part de notre histoire commune dans une vision globale mais surtout de se projeter sur l'avenir et le sujet est suffisamment important, parce que je vous propose de le traiter en préambule, en tout cas en démarrage de cette séance de Conseil pour qu'on puisse avoir le temps

des débats nécessaires à cette organisation. Ce n'est pas seulement un exercice que l'on a voulu intellectualiser mais surtout un exercice courant et concret qu'on a voulu mettre en place dans le cadre d'une démarche et d'une méthode participative dans l'objectif d'obtenir un résultat partagé. Nous allons d'ailleurs nous en adjoindre les conseils de l'Agence d'Urbanisme mais en même temps d'un cabinet spécialisé qui avait réalisé un film et nous avons déjà évoqué ici les premières attentes qui avaient été remontées, en tout cas évoquées par la population pour pouvoir commencer à structurer notre pensée, l'ensemble des groupes de travail se sont réunis et je voudrais remercier aussi à la fois les élus qui ont présidé ces groupes de travail et l'ensemble des agents qui se sont mobilisés et il faut le souligner en supplément de leurs tâches habituelles, ce n'était pas une mission annexe, c'était vraiment un investissement lourd de leur part, il faut leur rendre hommage à ce niveau-là. Notre agglomération donc forme donc c'est vrai un ensemble singulier, les attentes et les besoins qui s'expriment sont assez variés dans un contexte qui est toujours plus difficile et donc à cette étape de l'histoire de notre Communauté, il est devenu nécessaire de faire un état des lieux de l'existant ce que nous avons fait avec le projet de territoire et puis de mettre en perspective ce qui nous a permis de définir et d'identifier objectivement les forces et les faiblesses de ce territoire. C'est aussi ce qui a permis de nourrir notre réflexion quant au projet que nous voulons construire ensemble. C'est ce projet de territoire respectueux des différences et soucieux de notre communauté de vie que vous avez en résumé dans la délibération et qui vous est présenté ce soir. Ce document, vous le savez, on en a discuté déjà en préambule de plusieurs réunions soit de groupes de travail, soit de conseils, soit de commissions, est né d'une volonté partagée de fonder une communauté de projets ouverte sur son environnement, tournée vers l'avenir et désireuse d'apporter une prospérité sociale économique et environnementale au territoire. Notre ambition au travers de ce projet de territoire est de consolider un espace attractif au centre d'un territoire empreinte d'une réalité historique et culturelle, tournée vers l'avenir et bénéfique surtout aux populations, c'est ce qui nous a motivé et mobilisé dans ce cadre-là. Donc, nous arrivons aujourd'hui à une étape où le projet de territoire se structure, se constitue où l'agglomération doit définir son rôle, vous l'avez dans la délibération en page 95 avec 4 rôles attendus pour l'agglomération ce qui recentre nos interventions mais ce qui nous permet surtout de bâtir l'avenir et de voir que notre rôle politique de choix de structure, de choix de politique communautaire va devoir s'opérer. Aujourd'hui avec cette délibération, on entre dans le concret du projet de territoire, on est au moment où on sait structurer, on a pris le début de mandat pour pouvoir réaliser des opérations, passer des étapes. Je reviens toujours sur le symbole du contrat de ville qui nous a mobilisé à la fois entre l'ancien mandat et le nouveau mandat et qui nous a permis surtout d'organiser différemment notre Politique de la Ville sur notre territoire et je voudrais encore une fois remercier l'ensemble des acteurs sous la houlette d'Alain qui ont pris part à ce travail, parce que c'est dans cette logique-là et dans ce mouvement-là qu'on a souhaité mettre en place le projet de territoire. Alors, je vous dis aujourd'hui, on est à un tournant parce que notre stratégie et bien vous l'avez, on l'a met aujourd'hui dans la présentation globale parce qu'on va rentrer dans la phase opérationnelle et certains sujets sont déjà eux-mêmes des amorces de la concrétisation du projet de territoire. Le projet de territoire va nécessiter une adaptation de nos services communautaires à ces nouveaux enjeux, mais quand je dis une adaptation, ce n'est pas une révolution et ça sera dans la discussion et dans le dialogue, c'est juste de pouvoir regarder quelles sont les attentes de la population qui ont évoluées, l'année prochaine on fêtera les 50 ans de l'histoire de notre intercommunalité, le District aura 50 ans l'année prochaine et en 50 ans notre territoire a bougé heureusement mais la population a aussi des attentes qui ont évoluées, donc on est vraiment dans cette phase-là et maintenant c'est comment on fait pour partager notre projet de territoire et comment on fait pour le mettre en musique. Nous devons apporter en effet des réponses concrètes aux besoins des habitants, aujourd'hui et en même temps projeter ça sur l'avenir. Le projet de territoire, c'est le projet sur le moyen terme sur 10 ans. Ce n'est pas de la politique fiction qu'on veut faire mais vraiment de la politique qui réponde à des besoins au quotidien. Donc, on vous propose au travers de cette délibération et je supplée un peu André KUCHCINSKI et je m'en excuse parce que je vais un peu loin dans la présentation mais de passer à la concrétisation de ce projet de territoire des étapes que nous avons réalisées ensemble, alors quand c'est ensemble, ce n'est pas uniquement entre groupes d'élus avec les techniciens de l'agglomération, on avait aussi les partenaires qui étaient associés, qui étaient membres de ces groupes de travail, qui nous ont permis d'élargir la réflexion, de structurer aussi notre intervention pour pouvoir vous présenter aujourd'hui un cadre qui est le cadre de l'agglomération pour les 10 ans à venir mais que l'on souhaite partager, et en tout cas confronter, si on peut le dire comme ça, aux attentes de la population avec deux étapes qui seraient à venir et je vais laisser André KUCHCINSKI, les présenter et puis je reviendrai après si besoin sur le projet de territoire dans le débat. André, excuse-moi, j'ai été un peu long.

M. KUCHCINSKI : Non, non il était convenu que le Président présente son projet de territoire donc comme l'indique la délibération et le préambule, il convient d'avancer sur une déclinaison opérationnelle ainsi qu'une mise en place d'une communication au grand public, chose importante, chose essentielle donc suite aux travaux réalisés par l'Agence d'Urbanisme, nous sommes en mesure de décliner une stratégie avant d'engager les projets et de redynamiser le territoire. Vous avez participé à quelques séances de travail, des séances de restitution ont été organisées avec la définition de 5 axes thématiques, l'emploi et l'employabilité, bien vivre dans son logement, se déplacer pour vivre son territoire, la centralité et du noir au vert. Trois axes fondateurs ont été identifiés : innovation : un territoire qui renouvelle et invente, coopération : un territoire qui se met en mouvement pour et avec ses partenaires et sa population et archipel : un territoire qui se structure, qui s'organise avec une meilleure visibilité. Donc, il s'agit aujourd'hui comme l'a dit le Président, de concrétiser, de développer et poursuivre sa mise en place pour la période 2017 à 2020 avec une méthode d'appropriation qui repose sur 3 principes : l'incitation, donner envie, construire l'identité du territoire, l'implication, travailler sur les déplacements, le stationnement avec les usagers, les riverains mais également et surtout la participation avec un suivi des temps de chantier avec la population. Voilà, résumée une délibération qui permettra de finaliser la déclinaison opérationnelle du projet de territoire.

M. ROBERT : Ce que l'on souhaite au travers de cette délibération, c'est vulgariser la démarche et aussi la partager, l'amplifier parce qu'aujourd'hui on la partage, on la partage dans les groupes de travail, on l'a co-construite, il faut que l'on arrive à l'amplifier pour donner vraiment tout le retentissement et dans les étapes, c'est de construire à la fois au travers des exemples concrets qui sont déjà portés par l'agglomération, ce que peut être le projet de territoire dans l'amplification de ces projets et surtout que la population puisse derrière être vecteur à la fois d'amplification comme je le dis, mais surtout vecteur de propositions qui rentrent dans le cadre des rôles qui sont déterminés par l'agglomération et qui rentrent dans ce projet de territoire. On est vraiment dans une phase importante, un tournant de notre agglomération. On est, sans être dans une structure qui ne vient pas se substituer aux communes, on l'a dit, on le martèle, mais on est vraiment dans une structure qui cherche à jouer son rôle de projets, de dynamiseur de projets quelque part. On doit vraiment impulser, donner une dynamique autre à notre territoire pour que le peu de moyens que l'on a, soient des moyens qui soient démultipliés par rapport aux ambitions que l'on peut porter, surtout à ce que la population attend d'une structure comme la nôtre. C'est la concrétisation du projet de territoire, ce que vous avez dans le livret qui a été réalisé, qui est une synthèse avec le défaut et la qualité des synthèses, c'est que déjà ça va, une synthèse c'est plus rapide à lire que le document complet mais en même temps, c'est que derrière, on n'est pas forcément complet dans l'ensemble des détails. En tout cas, aujourd'hui l'agglomération au travers de cette délibération donne la dimension et donne le rythme à tenir, à la fois aux élus et aux services pour les 3 années à venir et donne l'ambition que l'on souhaite porter collectivement, je l'espère, en tout cas le plus largement possible pour les 10 ans qui arrivent sachant que c'est la base fondamentale, fondatrice de notre action pour la fin du mandat. Y a-t-il des questions sur cette délibération et sur cette méthode ? On considère qu'elle est adoptée. Oui, Christian.

M. PEDOWSKI : Oui, merci Monsieur le Président, Chers Collègues. Nous connaissons tous les attentes de notre population, il est indéniable que l'emploi, le logement, les transports figurent au premier plan des préoccupations. Le projet de territoire est évolutif et il est très clair que la concrétisation des projets ne dépendra pas que de la volonté de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Les dernières élections marquent le début d'un nouveau quinquennat, et certaines des intentions déjà dévoilées par nos nouveaux gouvernements, laissent craindre à nouveau, un nouveau tour de vis. Entre l'avenir plus qu'incertain de la taxe d'habitation, les efforts qui s'apprentent à être une fois de plus demandés aux collectivités locales et aux français, comme l'a dit Bruno LEMAIRE, il y a quelques jours, sans parler de la réforme du Code du Travail, il faudra batailler pour que ce gouvernement ne réduise pas à néant, ce qui a été construit et ne tue pas dans l'œuf les projets envisagés. Ce projet de territoire contient certaines propositions qui nous paraissent tout à fait intéressantes, comme la faisabilité de production de méthanisation ou encore l'accompagnement d'une agriculture biologique et des circuits courts et de proximité, pour n'en citer que quelques-unes. La volonté de coordonner les structures d'insertion est une bonne chose car nous l'avons déjà dit en dehors des structures plus officielles comme le PLIE ou encore la Mission Locale, nous subventionnons de plus en plus d'associations d'aide à la création d'entreprises et d'emplois sans vision d'ensemble. La mise en place d'une véritable évaluation de l'action publique ne peut être qu'approuver et devra nous conduire à nous réinterroger régulièrement sur l'utilité réelle de ce qui est mis en œuvre. Là encore, nous avons demandé lors du B.P. 2016 une remise à plat de nos politiques

de façon à faire le tri entre ce qui fonctionne et ce qui n'a pas l'impact attendu. La vulgarisation du projet au grand public évoqué dans la délibération paraît effectivement nécessaire mais c'est avant tout la prise en compte de ces besoins pour la définition des futurs projets qui est essentielle. Ainsi par exemple, nous avons souvent insisté sur le fait que le réseau de bus complémentaire devait être renforcé, ainsi si l'objectif 2, de l'axe 2, parle d'un réseau adapté au concept d'archipel urbain, il est bien évident qu'il doit avant tout être adapté aux besoins de nos habitants en termes de desserte, des services publics, des parcs d'activités, d'arrêt et d'horaire. Ce n'est qu'en cernant au moins ces derniers que les réseaux dans son ensemble deviendront performants et permettront en outre de résoudre un certain nombre d'autres problèmes, point noir au niveau de la circulation, la pollution. Le fait d'avoir délégué la compétence de transport au syndicat mixte, ne doit pas nous empêcher d'être extrêmement vigilant sur ce point. Si ce projet présente des pistes de travail intéressantes, il contient également des choses qui nous interpellent. Le contenu est important mais les formulations le sont tout autant, les deux étant d'ailleurs souvent étroitement liés. Par exemple, le fait de parler d'un territoire qui se responsabilise et se met en mouvement pourrait laisser penser que c'est l'inertie qui a, jusqu'à présent, régné dans cette communauté d'agglomération. Ce serait oublier ce qui a été entrepris pendant des décennies et ce souvent, au prix d'efforts conséquents. Enfin, nous n'adhérons pas à l'intitulé de l'axe 4, un centre dont on puisse être fier. Notre population doit être fière de son territoire dans son ensemble et il ne s'agit pas là, que des mots. Vouloir développer coûte que coûte, la centralité, Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle à l'exclusion des autres communes serait une erreur. Tout ne peut pas et ne doit pas être concentré au même endroit. Nos communes se développeront tous ensemble ou ne se développeront pas. Notre groupe s'abstiendra sur ce projet de territoire. Il s'agit Monsieur le Président, Chers Collègues, d'une abstention positive et nous examinerons attentivement les actions concrètes qui en découleront. Merci, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci M. PEDOWSKI. Pour vous rassurer, c'est bien un projet de territoire qui vient aussi amplifier les projets des communes, on est bien dans cette logique-là, le nouveau rôle de l'agglomération. D'autres interventions ? Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui, merci Monsieur le Président. Et bien ça y est, mes chers amis, après plusieurs mois de travail, nous y voilà arrivés, nous sommes arrivés à la finalisation de ce projet de territoire, tout au moins pour sa partie institutionnelle. Lancée en janvier 2016, la démarche est arrivée dans sa phase de synthèse. Chacun des acteurs locaux élus, partenaires, habitants a ainsi pu apporter un témoignage, apporter son point de vue, sa vision de l'agglomération, de son avenir. Nous entrons aujourd'hui dans l'étape finale qui permettra de fixer le cap de l'agglomération, d'une agglomération qui se donne pour réussir sa mutation à l'échelle de 2020 et même au-delà. Nous entrons aujourd'hui dans cette étape finale et nous y entrons volontairement, vigoureusement même dirais-je. L'enjeu est de taille, tant il nous concerne tous, tant il concerne notre avenir commun. Son contenu et les actions qui en découlent auront un impact fort sur les questions d'habitat, d'emploi, de mobilité, mais aussi sur la qualité de vie des habitants et sur le développement du territoire. Je pense que nous pouvons être fiers du succès de cette démarche participative voulue par le Président Sylvain ROBERT. L'implication a été à la hauteur de nos espérances et on a bien pu ressentir que chacun a pu s'approprier cet important dossier. Le chantier n'était pas évident, loin de là et bien évidemment n'est pas terminé puisqu'elle se poursuivra tout au long de sa mise en œuvre et qu'il nous faudra désormais le rendre visible et faire vivre ce document au travers, notamment si c'est possible, du Conseil de Développement. C'est un programme de 49 actions qui a été ainsi décliné, suivant les 5 thèmes qui ont été tout à l'heure, rapportés par André KUCHCINSKI et il sera bien évidemment, ce programme partagé avec l'ensemble des habitants, qui sont concernés au 1<sup>er</sup> chef. Si des projets concrets ont déjà pu être engagés, notamment en matière de développement économique ou sur le plan environnemental, plusieurs actions novatrices verront le jour d'ici les prochains mois. Nous sommes véritablement à un tournant de l'histoire de notre agglomération et nous voulons faire aimer son avenir avec la modernité, avec l'excellence et notamment sur le plan environnemental mais aussi avec le renouveau. Malgré les difficultés que nous subissons, malgré les crises, nous savons combien nous sommes tous en capacité de relever les défis qui se présentent à nous, Jean-François en parlerait certainement de résilience nécessaire. C'est bien ensemble que nous y arriverons et c'est bien en visant un cap commun que nous mettrons toutes les chances de notre côté pour l'atteindre et c'est donc pour toutes ces raisons que le Groupe Socialiste Verts et Apparentés votera sans aucune hésitation cette délibération, Monsieur le Président;

M. ROBERT : Merci beaucoup M. BAVAY. J'avais une remarque, une demande d'intervention de Jean-François CARON par rapport à une question de Christian PEDOWSKI.

M. CARON : Oui, enfin d'abord je voudrais dire qu'il y a un côté historique quand même ce soir, c'est la première fois qu'un projet de territoire a été co-construit avec les acteurs pendant plus d'un an et pour renvoyer à d'autres époques où en Région j'observais les territoires qui étaient capables ou pas de se doter d'une stratégie. Les territoires qui ont fait cet exercice-là ont une feuille de route. Ils ont une feuille de route pour discuter les contrats de plan, une feuille de route pour discuter les fonds FEDER, ils ont une feuille de route pour discuter par exemple sur l'engagement du Premier Ministre, on va y revenir après. J'insiste parce que ce n'est pas une délibération anodine quoi ! Et oui, du coup, je ne vais pas développer plus puisque ça a été dit par plusieurs orateurs sur les contenus mais je voulais quand même pointer ça et oui, un projet de territoire, c'est afficher des axes stratégiques, ce n'est pas un inventaire à la Prévert, sinon c'est un calepin où on met 218 actions quoi ! C'est important à dire parce que par rapport à la remarque de Christian PEDOWSKI et du Groupe Communiste, on peut continuer à avoir une nappe urbaine sans structure, on peut. On peut continuer à avoir un territoire en archipel et qui s'étale d'ailleurs, on peut même aller jusqu'à Bruay et de l'autre côté, presque jusqu'au bout de Douai, avoir une nappe qui ne soit pas structurée et on peut dire que si, une centralité se structure, c'est pour exclure les autres communes, ce que tu as dit, ce que je trouve très dur, très dur de dire quelque chose de ce type-là, que ce serait en exclusion des autres communes. Est-ce que les communes de la Métropole Lilloise en veulent à la ville de Lille de tracter le territoire ? Non, je pense que tout le monde est content dans la Métropole Lilloise qu'il y ait un certain de fonctions concentrées à Lille et qui ne peuvent pas être partout. Je suis désolé mais, et en plus je le dis parce que tu as cité ma commune, mais moi je ne suis pas dans le dispositif centralité, il y a le 11/19 qui est collé mais globalement je suis comme beaucoup d'entre vous, une commune qui n'a pas de bus pour aller à la gare, etc... ou très peu. Par contre, une gare TGV, il n'y en a qu'une quoi ! Je le dis, d'autant plus que je ne suis pas Lensois et le Maire de Lens ne peut pas le dire, peut-être qu'il serait un peu en difficulté. Mais enfin si on n'utilise pas l'arrivée de la gare TGV comme la porte d'entrée de notre territoire, on passe complètement à côté de la plaque, je ne sais pas... Si on ne met pas les fonctions tertiaires, les fonctions métropolitaines regroupées pour qu'il y ait des effets de dynamique avec les fonctions de recherche, etc.. Et bien, on passe complètement à côté de la plaque ou alors on est dans une logique où on distille pour faire plaisir à tout le monde. Moi, c'est peut-être un peu provocateur ce que je dis là, mais à un moment donné il faut savoir ce que l'on veut quoi ! Soit on reste dans la nébuleuse minière historique et vous savez à quel point moi j'y tiens, j'ai porté le dossier UNESCO, parce que j'estime que c'est structurant pour nous mais à un moment donné notre territoire doit avoir une centralité et il y a un certain nombre de fonctions qui sont nécessaires et qui aideront toutes les communes, on a tous intérêt à ce que l'emploi se développe chez nous et l'emploi, vous savez très bien, que quand une entreprise se développe chez vous et bien ce ne sont pas forcément des gens de votre commune qui prennent le travail parce que le marché de l'emploi fait qu'on a besoin de telle et telle qualification et que, si un emploi se crée à Billy-Montigny, c'est peut-être quelqu'un de Sallaumines ou de Fouquières qui va venir et on pourrait multiplier les exemples. Donc c'est au service de tout notre territoire et moi je pense qu'il faut que l'on ait cette capacité collective, pas à gober n'importe quoi, pas à financer n'importe quoi, c'est le rôle de toutes nos commissions mais il faut que l'on ait cette capacité à un moment donné à se donner, doter d'une force de percussion. Si on ne le fait pas, s'il n'y en a pas et quand plus une universitaire qui se structure par exemple dans le domaine de la recherche, on regarde passer les trains mais on pourrait citer plein d'exemples comme ça, plein d'exemples. Il y a un stade couvert à Liévin, et bien oui, ce n'est pas à Loos-en-Gohelle qu'on va faire venir BOOBA, ça c'est sûr. Donc, ce qu'il faut, là je plaide parce que j'ai animé le groupe centralité, je le dis aux copains du groupe communiste, au moment du groupe centralité qu'il faut aussi venir discuter de ces choses-là. Quelle centralité. Alors il y en a un ou deux de votre groupe qui a participé, notre camarade CHERET d'Avion, je le rappelle, on a eu d'excellentes discussions d'ailleurs, extrêmement constructives mais moi aussi, je suis-là pour ça. Ce que j'essaie de dire, c'est : on peut être sur une posture de se regarder tous mais je pense que ce n'est plus comme ça qu'on va s'en sortir et qu'il faut savoir se donner des axes et je suis désolé, mais Lens c'est la ville phare de notre territoire historiquement, elle est légitime pour se faire, elle a des arguments, elle a des concentrations de fonctions, il faut l'aider à aller plus loin. La centralité, ce n'est pas la rue de la Paix et la rue de Paris, c'est le rayonnement, oui c'est le Louvre, ce sont des structures à rayonnement. D'ailleurs, c'est ce qu'on avait fait dans le groupe, M. CHERET doit s'en rappeler. On a regardé dans notre territoire, j'arrêterai là-dessus, mais en même temps, c'est important quand même, le sujet sur lequel on est, parce que si on n'avance pas là-dessus, à chaque délibération par la suite, on va rentrer dans une espèce de résistance. On a regardé dans notre agglomération où étaient les structures de rang international, de rang national, de rang régional et de rang intercommunal et de rang local, en constatant l'existant, et bien juste ça crève l'écran et bien oui, c'est la centralité qui développe les

structures de rang au-dessus. Alors, soit on dit, elles le font déjà trop et donc, pour ne pas faire de jaloux, on ne va pas trop les aider mais on va disperser, moi je pense que c'est vraiment une erreur stratégique pour notre territoire. Excusez-moi d'être revenu là-dessus, Président, mais c'est peut-être le sujet anguleux que ce projet de territoire, il y en a peut-être d'autres, il relève d'un choix territorial. Est-ce qu'on bascule dans l'après nébuleuse ? Basculer en même temps, ce n'est pas révolutionnaire, ce que je dis mais je pense qu'il faut qu'on l'assume collectivement. A nous après de regarder, de ne pas gober n'importe quoi mais les métiers du numérique et ce qu'il se passe à Paul Bert, ça sert tout le territoire.

M. ROBERT : Moi ce que je retiens, c'est vrai que c'est un élément parmi le projet, le projet ne tourne pas autour de ça par contre ce que je retiens dans ce qu'évoquait Christian PEDOWSKI, c'est aussi dans la démarche quelque part, c'est de dire on est à une abstention positive aujourd'hui, mais on sera attentif, on pourra accompagner les projets, c'est dans ce sens-là que moi je le prends aussi dans l'évolution de ce que peut être le projet de territoire parce qu'on a besoin aussi d'un acte fondateur qui nous permette d'entraîner l'ensemble de l'agglomération, ce n'est pas les uns contre les autres, on n'y arrivera pas. Quel projet peut nous permettre aujourd'hui, au travers, cette délibération mais qui est aussi, j'allais dire le prétexte peut-être sur l'évolution du projet de territoire mais de poser les fondements d'un projet qui a été participatif, qui va le rester et qui doit surtout être structurant pour l'ensemble de l'agglomération, l'ensemble des territoires puissent en tirer les bénéfices parce que derrière c'est une vision d'agglomération qu'on porte ici. Alors, j'ai Christian PEDOWSKI et après j'ai Jean-Marie et Bernard.

M. PEDOWSKI : Oui, rapidement Président, juste pour répondre à Jean-François effectivement, j'ai retenu juste et j'ai noté à nous de ne pas gober n'importe quoi, c'est noté. J'ai entendu ta thèse et ta synthèse, Jean-François mais bon je rappelle quand même qu'ici on est le groupe communiste et on a une liberté d'expression mais je pense que tu n'as pas entendu non plus notre conclusion qui disait, je vais la relire, ça sera repris dans le P.V., il s'agit, ça a été repris par le Président à l'instant, d'une abstention positive, positive et nous examinerons attentivement les actions concrètes qui en découleront, voilà. Il faut arrêter, il faut se dire les choses clairement, posément et intelligemment, les élections sont terminées, Jean-François.

M. ROBERT : Non, mais là on est vraiment dans la construction de notre territoire donc je pense qu'au-delà des interprétations que l'on peut avoir, on est vraiment dans cette logique-là, constructive et participative.

M. PEDOWSKI : Juste par projet, .....pour ce que j'ai pu noter, par contre sur le sujet de l'UNESCO, je suis à ta disposition pour en parler quand tu veux.

M. ROBERT : Allez, alors j'ai Bernard, Jean-Marie, je ne sais pas lequel à lever la main en premier, allez Bernard.

M. BAUDE : Non, simplement dire il y a une partie que l'on partage, on a une boussole, une boussole ça nous guide pour savoir où on va et ça permet d'y aller le plus possible ensemble. La remarque qu'elle porte parce que si on est dans l'esprit autant le changer, sur l'axe 4, un centre dont on puisse être fier, ce qu'on ne peut pas dire, parce qu'on se rejoint après là-dessus, un territoire dont on puisse être fier avec une ville moteur, une ville locomotive, voilà. Tu comprends la différence parce que et sans objet de polémique, ce qui fait que quelque fois on est un petit peu taquin mais ça fait partie de la discussion. Quand on a la chance d'avoir un musée comme le Louvre qui arrive mais il arrive bien sur Lens. Nous avons été, je ne dis pas vous, mais nous l'avons subi en ce qui nous concerne, donc je vais dire « vous », vous avez été quand même ce qui ont réussi à faire, il y a l'entrée de Lens, il y a l'entrée de Liévin, il y a l'entrée de Loos, c'est une vérité. Il y a eu des querelles entre nous pour savoir qui allait, entre vous, entre nous, pour savoir lequel allait avoir le premier la route du Louvre, pas la course. Donc, vous voyez mais de se le redire, ce n'est pas d'être polémique à un moment fondamental pour notre territoire, c'est simplement de dire quand les choses elles ne sont pas écrites, la boussole qui doit donner le sens et bien après, des fois c'est intéressant de faire le tour pour aller plus vite mais quand c'est pour faire le tour et se perdre. Pour les visiteurs extérieurs, le Louvre c'est à Lens. Pourquoi s'être taquiné sur 3 entrées, vous voyez, c'est ça que je veux dire. Donc, si sur cet axe on affirme un territoire dont on puisse être fier avec une ville centre locomotive, pour que tout le monde soit tiré dedans, ça, ça nous va, c'est en ce sens qu'on dit une abstention positive parce qu'on

a envie de faire bouger dans cette démarche-là. D'autant que ça s'est construit pas sans difficulté mais ça s'est construit de manière, on va dire un peu participative.

M. ROBERT : En plus ce n'est pas qu'une ville centre parce qu'on parle vraiment d'éléments de centralité pas de ville en termes administratifs, donc on est vraiment sur une centralité d'agglomération qu'on souhaite développer. Jean-François tu veux apporter un élément et puis après Jean-Marie.

M. CARON : Je voulais dire que je ne me présente pas aux élections et qu'elles sont finies, c'est vrai dans les deux sens. Les 3 portes du Louvre juste pour dire comme quoi, quelquefois on se fait des films et des suppositions. Moi j'ai découvert qu'il y avait une porte Loos-en-Gohelle, le jour de l'inauguration, Bernard tu vois ! Donc, qu'il n'y a eu aucune taquinerie, il n'y a eu aucun jeu, j'ai découvert ça, c'est un truc des architectes, il n'y a pas eu de manipe. Des fois on peut se faire des films mais je pense que l'esprit de ce qu'on vient de dire va bien dans l'esprit, c'est-à-dire et je ne voulais pas être polémique non plus avec Christian, ce n'était pas l'objet, c'est qu'au moment où on parle d'un projet de territoire, c'est un moment vraiment fort qui nous donne une vision et que là, il y a un axe qui est, oui, qui est stratégique et que c'est important qu'on en prenne conscience et qu'après on soit vigilant, enfin tout ce que l'on a dit mais je pense que globalement, nos allers-retours vont dans ce sens-là.

M. ROBERT : En plus la porte où il y a le plus d'entrée au Louvre, c'est la porte Loos-en-Gohelle. Allez, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui, merci Monsieur le Président. Très rapidement parce que beaucoup de choses ont été dites et elles vont, à notre avis, dans le bon sens. Tout d'abord, je voudrais remercier, Sylvain ROBERT de l'attention qu'il a portée à ce projet qui est, quelque part, son enfant. On avait essayé dans les années 1999 jusqu'à 2001, nous avons essayé de le porter aussi. Nous avons parlé, vous pouvez reprendre des minutes de nos délibérations à l'époque, nous parlions de passer du Pays noir à l'Archipel vert, c'est désormais inscrit, ça veut dire que c'est notre projet commun et l'abstention positive du groupe communiste doit être reçue comme un élément fort de cette séance plénière de notre Conseil communautaire avant les vacances, parce que dans la deuxième partie du mandat, c'est ensemble que nous devons construire l'avenir de ce territoire. Non pas par jalousie, non pas par chipotage sur tel ou tel élément qui ne conviendrait pas tout à fait, bien évidemment sur l'essentiel chacun devra conserver sa liberté d'expression, il l'a de droit et par définition, puisqu'il est élu pour cela, mais tout ce que l'on fera ensemble, sera, je pense, apprécié par nos populations, dans chacune de nos communes. Au-delà, ce que je veux souligner au nom du Groupe Républicain, c'est combien nous sommes, nous, très peu concernés, a priori, par le BHNS, pourtant nous le finançons aussi, et combien nous en attendons des retombées. C'est-à-dire que ce qui nous a été présenté, parce que pour le maillage du territoire, il est essentiel qu'au-delà du BHNS, qui mobilise beaucoup de fonds et beaucoup d'espoir et éventuellement beaucoup de résultats économiques, il y a la nécessité de relier les communes entre elles, et tout ceci viendra en son temps. Et nous ne sommes pas impatients, nous savons qu'aucune commune du territoire ne sera négligée, puisque le Président, sa majorité, quelquefois l'ensemble de l'assemblée l'ont souhaité ainsi. Nous sommes 250 000 habitants, c'est la population de la Guyane, qui a obtenu, en bloquant tout, 3 milliard d'Euros, nous, ce que nous revendiquons, nous avons obtenu de M. CAZENEUVE, 100 millions, je pense qu'avec un nouveau Président, jeune et dynamique, avec une majorité suffisante, revendiquer pour l'ex Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais, l'équivalent de ce qui est accordé à la Guyane n'est pas excessif, par conséquent, cette revendication, nous devons la porter tous ensemble, tranquillement, sereinement mais fermement, parce que nous ne pouvons pas toujours nous demander des sacrifices, nous demander de comprendre la situation du pays, ses dettes, ses 3 %, etc., il faut qu'il y ait en retour, un juste équilibre entre les territoires. Nous en représentons un, nous n'avons pas de projet commun, nous en avons un et il sera adopté, je l'espère, à l'unanimité, ou presque, ceux qui ne s'y joindront pas auront tort, parce qu'ils enlèveront de la force à ce qui est présenté. La semaine dernière, j'étais en congrès à Lyon, dans la ville du Ministre de l'Intérieur, et en rencontrant son directeur de cabinet à l'Hôtel de Ville de Lyon, j'ai rappelé qui nous étions, d'où nous venions et ce qui nous était dû naturellement, naturellement parce que nos parents, nos grands-parents ont beaucoup peiné pour que notre pays soit aujourd'hui un pays moderne. Il n'y aura pas des agglomérations riches et des agglomérations pauvres, sans que nous réagissions, il est nécessaire de le dire. Il vaut mieux le dire avant, puisque personne ne peut nous soupçonner de faire des procès d'intention. Aujourd'hui, nous adoptons, avec enthousiasme ce Projet de Territoire, car il n'oublie personne, il respecte tout le

monde, mais bien évidemment au-delà nous demandons à l'Etat de faire en sorte qu'il ne s'agisse pas seulement de s'occuper des bac+5 mais, chez nous, parce que l'histoire est comme cela, il fait aussi s'occuper des bac -5 et ce n'est pas une insulte, ni un jugement de valeur que de reconnaître qu'il y a ces difficultés-là, elles existent, d'ailleurs, le Ministre de l'Education Nationale le dit lui-même, puisqu'il veut que les apprentissages fondamentaux redeviennent à l'ordre du jour, et bien c'est un pari qu'il faut relever, mais en même temps, il faut constater qu'ici, la première demande des familles qui peuplent notre territoire, c'était le travail. Et en ce qui concerne le Louvre, le tourisme, tout cela était considéré autrefois comme des frivolités. Désormais ça s'appelle la culture et nous y avons droit comme d'autres, et plus que d'autres, parce que notre retard de ce point de vue est considérable. C'est la raison pour laquelle, il faut que nous obtenions les moyens nécessaires à notre développement, nous ne pouvons pas le faire auparavant parce que nous étions divisés, si aujourd'hui nous sommes rassemblés, la force, Monsieur le Président, est entre vos mains. Vous serez un Président aussi Jupitérien.

M.ROBERT : Allez, Laurent DUPORGE a demandé la parole également.

M.DUPORGE : Oui Président Jupitérien, alors je vais rejoindre très rapidement, je pense effectivement comme Jean-François CARON, ce Projet de Territoire vient corriger quelque part, je dirai, un manquement qui existait au sein de notre agglomération depuis de nombreuses années, ce n'est pas nous qui nous le disions d'ailleurs, ce sont principalement d'ailleurs nos partenaires et en particulier celles et ceux qui sont amenés à nous aider dans le financement de certaines opérations et de certains projets, souvent nous avons la remarque qui nous était faite, que ce territoire était l'un des rares dans le Nord-Pas-de-Calais à ne pas disposer de Projet de Territoire et donc nous corrigeons là un manquement certain et c'est vrai que ce Projet de Territoire nous fixe les grandes lignes de l'avenir de ce territoire. Ce que je voulais simplement dire c'est qu'il n'est pas tout de l'avoir écrit, mais maintenant il va falloir le faire vivre, et il doit vivre si nous décidons collectivement de le faire vivre. Et là je m'adresse au Président Jupitérien, car il aura la lourde responsabilité de le faire vivre, et cela passe par le respect de chacun, le respect de chacun montrera qu'il y a des complémentarités entre chacune de nos villes, qu'il n'y a rien qui ne doit aller « que là ou là » mais que bien au contraire c'est en ajoutant finalement le « + » de telle commune, le « + » de telle autre, que l'on bâtera quelque chose qui va faire en sorte que les initiatives vont se démultiplier sur le territoire, pas simplement s'additionner, et les moyens qui seront mis d'ailleurs aussi au bénéfice de notre agglomération, seront eux aussi, également démultipliés, donc je pense que ce Projet de Territoire est une excellente chose, mais pour autant, le travail est loin d'être fini, parce que désormais, il va falloir le faire vivre et le mettre en œuvre, et cela passe bien évidemment, par le respect de chacun, qui passe par l'écoute de chacun et la compréhension des attentes de chacun. Ce sera un rôle dévolu au Président Jupitérien décrit par Jean-Marie ALEXANDRE.

M.ROBERT : La délibération d'aujourd'hui est une étape, nous ne sommes pas dans l'aboutissement d'une démarche, mais c'est vrai, je peux compléter les propos des uns et des autres, on est vraiment dans une phase importante mais ce n'est pas l'aboutissement de notre territoire et aujourd'hui on est en train de regarder comment notre territoire a évolué et l'on peut se satisfaire d'actions, d'orientations qui ont été prises, on essaye d'organiser notre stratégie pour les années à venir. C'est vraiment dans cet esprit-là qu'on a construit le Projet de Territoire en essayant qu'il soit le plus participatif possible, en tout cas en ouvrant la discussion à l'ensemble des élus de ce Conseil et à ses partenaires pour pouvoir partager le constat, les projets, les pistes d'actions que l'on souhaite organiser et aujourd'hui, il faudra aussi que ça soit participatif à la fois dans la critique positive, mais surtout dans la critique constructive, comme on a pu l'avoir ce soir, pour faire avancer le débat et la construction que l'on doit avoir ensemble. Je mets donc au vote la délibération n°19, Vote Pour ? Abstention ? Il n'y a pas de vote contre. Pour faire le lien avec ce Projet de Territoire, on va chambouler encore un peu l'ordre du jour, vous avez vu que la délibération n°7 montre une évolution de ce que peut être l'agglomération et son rôle dans le cadre du plan CAZENEUVE tel que l'a évoqué Jean-Marie ALEXANDRE, et surtout quels sont les moyens que l'on souhaite mettre en œuvre justement pour appuyer notre intervention là aussi au bénéfice de l'ensemble des communes qui sont concernées. C'est François LEMAIRE qui rapporte cette délibération.

M.LEMAIRE : Merci Monsieur le Président, je vous propose de redescendre les pieds sur terre même peut-être plus de parler du sous-sol et de l'extraction qui fut celle du sous-sol de notre territoire. Vous avez raison, Monsieur le Président, il y a un lien évident entre l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et notre Projet de Territoire. L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier



représente à la fois le volet minier de notre Projet de Territoire, notamment sur le volet habitat mais, il constitue également, incontestablement, un levier qui va nous permettre de mettre en œuvre les orientations de notre Projet de Territoire. Vous me dispenserez mes chers collègues, de rentrer dans le détail de ce plan, il est repris dans la délibération qui vous a été transmise, et qui plus est, cet ERBM a été présenté par l'Adjoint au SGAR lors de notre commission plénière du 13 juin dernier. Je rappelle rapidement la genèse puisque nous devons cet engagement à deux anciens Premiers Ministres, Emmanuel VALLS qui avait souhaité avoir une mission interministérielle sur la situation et les problématiques du Bassin Minier, ce qui a donné lieu au rapport SUBILEAU dont vous avez certainement toutes et tous, pris connaissance. Jean-Louis SUBILEAU qui prônait, souvenez-vous en « un électrochoc pour le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais ». Plus récemment, Bernard CAZENEUVE, qui le 7 mars dernier, est venu à Oignies, pour donner le contenu de cet Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Je reprends les propos de l'ancien Premier Ministre, quel est l'enjeu de ce plan mes chers collègues, « Améliorer sur les 10 prochaines années, les conditions de vie et de logement des habitants du territoire du Bassin Minier ». Autant dire que l'échéance est courte et, que cet ERBM, est ambitieux. L'enjeu de ce plan c'est de définir le cadre stratégique dans lequel l'Etat et les collectivités vont inscrire leurs actions en faveur du Bassin Minier, et incontestablement, cela ne vous aura pas échappé, le Conseil Régional s'est engagé, les deux Conseils Départementaux également, ainsi que la plupart des agglomérations concernées, il vous est demandé ce soir, de confirmer cet engagement. Pourquoi valider cet engagement mes chers collègues, car nous le savons et nous venons d'ailleurs d'avoir le débat ici à l'instant, nous, qui sommes des élus du Bassin Minier, nous savons qu'il est urgent d'agir pour la rénovation des logements miniers. Le rythme actuel de 700 logements par an est inadapté, nous le savons bien, il est trop long, nous perdons trop de temps, pour rénover le logement minier dans notre territoire. Ce sont les conditions de vie de nos concitoyens qui en pâtissent, mais c'est aussi leur pouvoir d'achat ; notamment pour ceux qui habitent dans des logements particulièrement énergivores. Au-delà, nous le savons nous les élus des communes minières, c'est l'attractivité des quartiers et des cités minières qui est en jeu. Ce sont dans ces cités qu'il faut renouveler, repenser l'habitat, recréer de la vie, du lien social, du lien intergénérationnel entre les jeunes et les séniors. Ce sont dans nos cités, qu'il faut repenser la mixité sociale parce qu'il y a incontestablement, la Mission Bassin Minier a souvent attiré notre attention sur ce phénomène, un risque de ghettoïsation, de décrochage social dans ces quartiers miniers les plus touchés. Mais il faut également y repenser la mixité fonctionnelle, car dans ces cités que nous espérons toutes et tous demain, nous devons favoriser l'accès aux besoins fondamentaux, l'accès à la culture, à l'enseignement, à la santé, aux sports, aux loisirs, cela vient d'être évoqué à l'occasion du projet de Territoire. Il est urgent d'agir et malheureusement les statistiques d'hier nous le confirment encore. Urgent d'agir pour l'emploi, en s'appuyant sur le levier de la rénovation thermique des logements miniers. Oui, cela doit être un formidable levier de création d'emplois, d'accès à une formation qualifiante et pas uniquement pour les bac +5 mais pour celles et ceux qui sont aujourd'hui en situation de décrochage scolaire, qu'ils puissent, qu'elles puissent accéder à des formations qualifiantes et travailler dans des filières d'avenir, c'est toutes les filières de la 3<sup>ème</sup> Révolution Industrielle et notamment de l'éco construction. Oui l'emploi en s'appuyant sur ces nouvelles filières qui émergent sur notre territoire, c'est celles qu'évoquaient Jean-Marie ALEXANDRE, le numérique culturel, la E-Santé, la silver économie, le tourisme, le sport, les métiers de l'art et du Patrimoine, mais également l'agriculture raisonnée et s'appuyant sur les grands projets que porte notre territoire, les réserves du Louvre à Liévin, la Chaîne des Parcs, et bien évidemment, le BHNS. Alors oui il y a un lien évident entre le Projet de Territoire et cet Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, j'en envie de vous dire, c'est le même esprit, c'est la même philosophie, celle de la résilience, c'est croire en la capacité de ce territoire à rebondir, sans renier le glorieux passé qui est le nôtre, Jean-François le rappelait à l'instant. C'est la même volonté de créer une dynamique avec l'ensemble des acteurs de ce territoire, à l'image d'Euralens, de ce forum des acteurs que préside notre Président d'agglomération. C'est la même volonté d'agir, d'agir utilement, concrètement par rapport aux difficultés de nos concitoyens. Le logement, le cadre de vie, la formation, je les ai déjà cités. Alors comme cela a été fait à l'occasion de la commission il y a quelques jours, on pourra bien évidemment, déplorer, je rejoins les propos de Jean-Marie ALEXANDRE, que les montants qui ont été annoncés par l'Etat et qui devraient être confirmés dans quelques semaines par les différentes collectivités, ne sont peut-être pas à la hauteur des enjeux ou à la hauteur des financements qui sont accordés ou du moins promis à d'autres territoires. Je reprends les propos de Jean-Marie ALEXANDRE, allons-y mes chers collègues, interpellons l'Etat, c'est le moment de le faire, nous sommes au début d'une nouvelle mandature, faisons-le ensemble, avec notre Président d'Agglomération, avec le Président du Pôle Métropolitain de l'Artois et les maires des communes minières qui sont directement concernés, bien évidemment. Mais incontestablement, et je reprends mes propos de la fois dernière en commission,

nous ne devons pas laisser passer cette opportunité, cette opportunité politique, technique, financière. Accepter l'ERBM mes chers collègues, c'est être fidèle, fidèle au combat des élus socialistes et communistes, qui depuis les années 80 ont refusé la fatalité, ont refusé l'abandon du Bassin Minier, et qui se sont battus pour obtenir des dispositifs spécifiques, discriminatoires, le GIRZOM, le FIBM et tous ces autres dispositifs que nous connaissons, qui se sont battus pour que la SOGINORPA soit un outil public, et qui se sont battus pour que les habitants de ce territoire retrouvent la reconnaissance et la dignité qu'ils méritent. Et qui se sont battus plus récemment, et je me tourne vers mon voisin de droite, avec tant d'autres, pour l'inscription du Bassin Minier sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Alors certes, nous avons tous et toutes déploré de ne pas avoir obtenu l'ANRU Bassin Minier de l'ancien Président de la République, oui nous l'aurions incontestablement méritée. Alors mes chers collègues ne ratons pas cette session de rattrapage et n'oublions pas la dimension politique de cet Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Approuver l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier c'est refuser le défaitisme qui est entretenu par certaines formations politiques sur ce territoire et l'accepter, c'est proposer un avenir pour notre territoire, pour ses habitants, comme nous venons de le faire au travers de notre Projet de Territoire. Je vous remercie.

M.ROBERT : Merci beaucoup François, Christian CHAMPIRE.

M.CHAMPIRE : Au nom du Groupe Communiste, et en tant que Maire d'une commune minière, j'adhère à ce qui vient d'être dit François, à ce que Jean-Marie a dit tout à l'heure. Nous ne pouvons pas faire une simple approbation de cet ERBM, nous allons en faire une approbation protestataire, plutôt qu'une abstention positive, puisqu'elle n'est pas comprise, nous allons faire une approbation protestataire de cet ERMB parce que, comme tu l'as dit, le compte n'y est pas, la situation n'est pas acceptable, même avec ce plan tel qu'il a été présenté, on nous explique quand même que nos habitants des quartiers populaires, des logements sociaux, vont devoir attendre, patienter pendant encore des années et des années, avant que la rénovation de leur logement soit faite et que leurs factures de gaz ou d'électricité, mais de gaz pour la plupart, soient redevenues à des niveaux ordinaires pour les habitants des quartiers populaires. Je siége au Conseil d'Administration de Maisons et Cités, c'est une catastrophe et vous le savez, vous le voyez dans vos CCAS et dans vos mairies, nos habitants ont des loyers qui sont modérés mais ils ont des factures qui elles, ne le sont pas pour le gaz, et que si l'on ne se bat pas pour ça, c'est du pouvoir d'achat, concrètement la vie des gens, et donc nous dire qu'avec les 100 millions qui sont promis ça va activer une dynamique et résoudre les problèmes, NON ! Nous sommes débiteurs de nos habitants, ils savent les conditions dans lesquelles ils vivent, ils savent qu'on doit se mobiliser. Maisons et Cités a quand même versé 450 millions à l'Etat il n'y a pas si longtemps que ça, qui auraient été quand même bien plus utiles pour pouvoir rénover rapidement l'intégralité des logements qui en ont besoin, pour que ces factures puissent diminuer, donc évidemment qu'il faut tout faire pour relancer la dynamique dans le Bassin Minier et que l'ERBM est un point d'appui mais ce n'est qu'un point d'appui et donc on ne peut l'approuver que si c'est en protestant et en mobilisant nos populations et en demandant à l'Etat que les comptes y soient pour de vrai et pour que dans 10 ans tous les logements soient réellement faits mais que si on peut le faire en 5 ans, pourquoi attendre 10 ans parce que dans 10 ans c'est que 20 000 logements qui seront faits et les 30 000 restants où les conditions ne sont pas bonnes, et les logements qui n'ont pas été considérés comme étant rénovables et qui sont depuis 20 ans en attente de destruction et de reconstruction, parce que contrairement à ce que tu nous as dit le 13, des logements miniers qui ont été détruits, dans le Bassin Minier, il y en a quelques-uns, à peu près 30%, mais certains n'ont pas été rénovés car on a dit « on peut encore les garder quelques années », mais dans 10,15, 20 ans il faudra les rénover sauf qu'aujourd'hui, il n'y a pas de plan chez Maisons et Cités pour abattre ces cités en mauvais état et les reconstruire, donc c'est cela qu'il faut porter auprès de l'Etat, c'est qu'il y a un vrai besoin. On nous avait annoncé il y a 5 ans, un plan Marshall pour le logement social, il n'a pas eu lieu, il faut qu'on soit porteur de cette demande-là auprès de l'Etat pour que réellement ce plan nécessaire pour nos habitants, soit obtenu, validé et que leurs conditions de logement soient dignes de logements sociaux du 21<sup>ème</sup> siècle et non pas de logements sociaux qui sont des passoires pour les tirelires et qui font que les conditions de vie sont bien plus difficiles pour un habitant d'une cité minière d'un point de vue financier que pour quelqu'un qui réside à la Grande Résidence ou dans un immeuble, parce que financièrement, il a des factures de gaz qui sont bien plus élevées. On peut s'interroger en effet sur le résultat de nos élections mais si on n'a pas cet élément là en tête sur la difficulté sociale de nos quartiers, on passera à côté et dans 3 ans, on fera tous le bilan, socialiste – communiste – écologiste, qu'on a perdu cette bataille là et que nos habitants ne nous font plus confiance, il s'agit bien de ça et donc ça ne peut pas être un soutien aveugle à l'ERBM mais bien un soutien protestataire, merci.

M.ROBERT : Laurent.

M.DUPORGE : Mes chers collègues, je vais rejoindre en grande partie les propos qui ont été ceux de Christian. Si nous nous contentons simplement effectivement de saluer cet ERBM, en se disant que l'on a tout gagné, ça veut dire que nous n'avons rien compris de ce qui vient de se passer il y a de cela quelques jours, mais véritablement rien compris. C'est une base sérieuse que cet ERBM et d'ailleurs, je l'avais dit en son temps, lorsqu'il nous a été présenté, c'est sans doute l'une des premières fois où les pouvoirs publics se sont véritablement penchés sous toutes ses composantes sur les difficultés, les maux dont souffrent ce territoire. Et de cela, je pense qu'il faudra remercier M.SUBILEAU parce qu'il nous offre une base de travail qui est particulièrement intéressante, je pense d'ailleurs pour ma part, que c'est le travail le plus complet qui a pu être réalisé sur le territoire du Bassin Minier par un fonctionnaire mandaté par les pouvoirs publics. Maintenant, effectivement si l'on se contente de ce qui est avancé, des 100 millions d'euros, vous savez je pense que sur ce territoire, les maires, les populations ont toujours travaillé sérieusement mais toujours sans protester. Moi je salue ce qui a été fait par les prédécesseurs, il faut regarder tout le travail accompli ces 30, 40 dernières années, il est colossal, et pour autant, aujourd'hui, rien n'est tout à fait réglé, mais bien au contraire les difficultés restent grandes. Moi j'ai entendu un Président de la République, je l'ai entendu sur LCI, au moment des élections présidentielles, lorsqu'il est venu à Lille, j'ai entendu un Président de la République qui parlant du Bassin Minier a dit qu'il ne pourrait pas oublier les « territoires abandonnés de la République ». Alors moi ce que j'attends d'un responsable public aujourd'hui, ce ne sont pas des mots simplement, les mots nous en souffrant cruellement de ce qui ne font que prononcer des mots, des formules, des phrases, j'attends aujourd'hui des actes, et je suis d'ailleurs déjà un peu inquiet puisque j'ai écrit au Président de la République au lendemain de son élection pour l'inviter dans le Bassin minier, pour lui demander de prendre conscience des difficultés de ce territoire, et rien ne vaut un déplacement sur le terrain pour en prendre la mesure pleinement, je n'ai pas encore reçu le moindre accusé de réception à cette demande-là. Bon mais si véritablement ce qu'il dit il le pense, je pense qu'effectivement demain, cet ERBM doit être à nouveau retravaillé et, en particulier, dans ses engagements financiers, ce qui a été proposé à l'époque doit être démultiplié, parce que sinon, je te rejoins Christian, dans quelques temps nous nous retrouverons et puis on se dira qu'on a raté une étape. Donc nous ne sommes pas les « Bonnets Rouges », nous n'avons jamais brûlé de Sous-Préfecture, mais il est bon de temps en temps de se faire entendre et donc je pense qu'effectivement, à l'échelle d'un territoire qui est le nôtre, mais je ne pense pas simplement à l'échelle de cette collectivité, de cette Communauté d'Agglomération, je pense que c'est effectivement à l'échelle de l'ensemble des Communautés d'Agglomération du Bassin Minier, nous avons le devoir et l'exigence de nous faire entendre, pour que enfin, les moyens publics soient accordés à ce territoire, et ça ne serait d'ailleurs que justice, mes chers collègues, eu égard quand même à toute cette richesse qu'a apportée notre territoire en son temps, au territoire national. Ça ne serait que justice quelque part qu'aujourd'hui il y est un retour à sa juste valeur. Donc oui on ne peut pas simplement dire « c'est super l'ERBM » mais bien sûr qu'il faut y aller mais il faut demander que cet ERBM soit largement, et je dis bien largement, amendé de moyens supplémentaires pour traiter l'ensemble des problématiques, et les problématiques les plus importantes vous les entendez tous mes chers collègues, je ne vous apprendrez rien, c'est le logement, et je rejoins là aussi Christian, on ne sait pas parfois Maison et Cités où l'on va et en tout cas ça paraît bien loin et bien long, et puis c'est surtout la problématique de la qualification, de la formation, et derrière ça surtout celui de l'emploi car comme je l'ai encore répété il y a peu, ici la dignité des Hommes elle est toujours venue par l'emploi, et quand on prive un homme ou une femme de son emploi, on les prive de leur dignité, ce n'est même pas une urgence, c'est véritablement une exigence que l'on doit avoir vis-à-vis des pouvoirs publics, il faut qu'ici sur ce territoire chacun retrouve sa dignité d'homme et de femme.

M.ROBERT : Merci beaucoup. François tu avais des compléments par rapport à la question de Christian tout à l'heure ou pas parce que j'ai vu que tu avais noté beaucoup de choses pour répondre.

M.LEMAIRE : Non je ne pense pas qu'il y ait matière à polémiquer, on est tous d'accord sur le fait qu'il y a une démarche intéressante, c'est ce que disait Laurent à l'instant, moi ce que je disais en commission l'autre jour, c'est la première fois qu'on a une approche globale et transversale des problématiques du Bassin Minier, et je rejoins Laurent effectivement par rapport à la qualité du rapport SUBILEAU. Je l'ai dit dans ma présentation c'est insuffisant, mais plutôt que de nous plaindre, effectivement interpellons l'Etat, mais interpellons l'Etat de façon objective et raisonnable, parce qu'on peut dire que 100 millions ce n'est pas assez, vous pensez que si demain on va voir le Président de la

République ou le Premier Ministre, en disant « non, non, il faut 1 milliard ou 2 milliards » vous pensez qu'on sera crédible ? Allons interpeller l'Etat mais avec des données concrètes, avec des chiffres concrets, qui rejoindront notre Projet de Territoire, qui alimenteront l'ERBM, et c'est peut-être le travail politique que nous devrions faire, à mon avis, rapidement. Sinon ? Passez-moi l'expression, on va passer pour des clowns si on va se présenter devant l'Etat en disant « 100, vous vous foutez de nous, il faut 10 fois plus ».

M.CARON : Je ne vais pas reprendre le propos global, juste informer, parce que vous l'avez pas forcément en tête, quels que soient les groupes d'ailleurs, il y a une opération qui s'appelle REA FUTUR, qui a testé les techniques d'isolation énergétiques, au départ sur une maison d'ingénieur pour tester, puis qu'il l'a décliné sur six logements miniers de cités minières, qui sont compliqués à isoler et on arrive à la fin de cela, et maintenant on sait, par rapport à la question de François LEMAIRE, on sait chiffrer très précisément, quel niveau d'investissement, pour quel niveau de performance énergétique. Alors l'enjeu par contre, c'est qu'il faut que SOGINORPA, à un moment donné, y aille, pour l'instant SOGINORPA est plutôt sur une intervention assez modérée dans ses ambitions énergétiques, il faudrait que le facteur 4, réduction par 4, puisse être la norme, on sait le faire, il y a un certain nombre de moyens financiers ça vient d'être dit, donc ce n'est pas pour sur jouer l'optimisme mais, on est quand même dans une situation qu'on a jamais connu puisque maintenant on sait faire, on sait quel type de matériau et on sait quel type de résultat et combien ça va coûter. Donc théoriquement, lors de la réunion du Pôle Métropolitain que le Président DAGBERT avait organisée où il y avait tous les acteurs économiques, les banquiers...on a un tour de table beaucoup plus opérationnel que les discours d'avant qui posaient des positions de principe ; maintenant ça reste à concrétiser mais je pense raisonnablement que dans les 6 mois on a le protocole technique pour la mise en œuvre, parce que c'est techniquement compliqué quand même les maisons des mines, vraiment c'est beaucoup plus compliqué à isoler que des tours de grands ensembles.

M.ROBERT : Alain, Jean-Marie et on revient sur Christian.

M.BAVAY : Oui Monsieur le Président, je serai relativement bref parce que je ne vais pas paraphraser tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant, en tout cas François, je tiens à te dire que tout ce que tu as pu prononcer comme mots, j'y souscris totalement, c'est certainement ma casquette de Vice-Président en charge de la Cohésion sociale qui me fait te rejoindre sur tous ces points parce qu'effectivement l'important c'est d'avoir une vision globale de la façon dont on peut faire évoluer notre Bassin Minier. Si on met les choses dans le contexte, ça a été dit, après les annonces faites à l'Hôtel de Ville de Lens, il y a eu un grand vide lors de la présentation du plan ANRU 2, le PNRU, et on s'est retrouvé avec une seule cité minière effectivement retenue au 12/14 de Lens, on peut se réjouir que c'était sur notre territoire, on peut se réjouir qu'on peut y faire, passez-moi l'expression, un « terrain d'expérimentation », parce que tout ce qui va se passer au 12/14 a vocation à être, à la fois exemplaire et aussi reproductible, donc les conclusions qui seront tirées de la façon dont évolue le 12/14 pourront certainement être reprises sur d'autres cités, mais moi ce que je vois aussi dans ce plan pour le Bassin Minier, c'est au-delà, effectivement il y a des insuffisances en termes de volume on est très certainement loin du compte, mais ce que j'y vois surtout comme avantage c'est qu'une fois de plus on va pouvoir se mettre en route, sur une évolution de l'action des communautés d'agglomération et notamment au niveau du pôle métropolitain mais bien au-delà également, puisque, tous ensemble nous pouvons accompagner ce plan pour le Renouveau du Bassin Minier, et conjuguer nos actions. Alors bien sûr, si on peut conjuguer nos actions pour la mise en place de ce plan, on peut également conjuguer nos actions pour demander le juste dû pour notre territoire et je pense que si collectivement toutes les communautés d'agglomération du Bassin Minier s'allient pour négocier avec ce nouveau gouvernement, un juste retour de ce que nous devons avoir, je pense que l'on peut être résolument optimiste pour une évolution positive pour nos territoires. Alors, moi effectivement, même si comme tout le monde je partage les insuffisances, mais je pense qu'il ne faut surtout pas jeter le bébé avec l'eau du bain, aujourd'hui on a la possibilité d'avoir ces 100 millions qui vont venir sur le territoire, quand on me parle d'emploi, il faut savoir qu'une grande partie de cet argent servira à la rénovation des logements miniers et que derrière la rénovation de chaque logement minier c'est un certain nombre d'emploi qui vont en découler. Alors effectivement, il faut mettre le paquet en termes de formation, il faudra mettre aussi des clauses d'insertion importantes, parce qu'on a un certain nombre de notre population qui est encore assez loin de l'emploi qualifié mais il ne faut pas perdre l'espoir de les qualifier et de profiter de cette aubaine qui nous est donnée aujourd'hui pour l'augmenter encore demain. Donc effectivement, le groupe Socialistes, Verts et Apparentés votera

cette délibération, Monsieur le Président, et ce ne sera pas protestataire, mais en tout cas ça sera très volontaire.

M.ROBERT : Jean-Marie.

M.ALEXANDRE : La question n'est pas de savoir si on prend ou pas les 100 millions d'Euros, bien entendu qu'on les prend, faudrait être sot pour y renoncer, simplement et François l'a dit, il faut que nous soyons, pas en-deçà ni au-delà, il faut que nous soyons très justes dans l'appréciation des moyens financiers qui sont nécessaires et dans le phasage de ceux-ci. Si demain, le gouvernement accordait 3 milliards d'Euros à nos territoires, aux trois agglomérations, nous serions incapables de les dépenser dans l'année, donc il est essentiel qu'il y ait une programmation pluriannuelle, un effort financier régulier pour parvenir au résultat que nous attendons. Et à cet instant, il faudrait vraiment ne rien comprendre à ce qu'est la République, pour faire déjà un procès au gouvernement qui est en place, il est en légitime, les français l'ont élu. Les décisions qui seront les siennes demain pourront éventuellement être critiquées, être contestées, être éventuellement également l'objet de revendications plus fortes, parce que s'il y a les « Bonnets Rouges » en Bretagne, il y a les attentats en Corse, nous avons connu ici dans notre région des révoltes ouvrières pendant l'Occupation, qui montraient que notre population était capable de se dresser lorsque l'injustice était flagrante. Nous avons ces problèmes de retard, le Président de la République actuel est effectivement venu sur notre territoire, il a sa maison familiale au Touquet, ça n'est pas à Nice, c'est donc à côté d'ici, il n'ignore rien de ce qui se passe ici, par conséquent, nous lui faisons a priori confiance pour qu'il participe à la résolution de bon nombre de nos problèmes, si ça n'était pas le cas, bien évidemment, nous serions fondés à dénoncer une politique qui ne serait pas compatible avec ce qui avait été promis. Il y a eu trop de promesses non tenues, cette fois-ci le gouvernement qui est en place est à la fois, légitime, et obligé de réussir, sinon, le pire nous attend.

M.CHAMPIRE : Pardon Jean-Marie de ne pas partager ton enthousiasme et ton optimisme, mais c'est le même candidat que j'ai entendu nous expliquer que s'il y avait autant d'alcooliques et de fumeurs, c'est ça qui expliquait la pauvreté de notre Bassin Minier. On a quand même un médecin qui s'est trompé entre le symptôme et la maladie, c'est parce que nous avons beaucoup de pauvreté que nous avons malheureusement des addictions à l'alcool et au tabac, il ne faut pas inverser les problématiques. A partir du moment où son analyse sur notre territoire peut être à côté de la plaque, permets moi d'avoir quelques craintes sur son analyse plus globale. Je voudrais juste répondre à François sur le fait que son voisin, à sa droite, lui a masqué un peu la réalité, parce qu'il sait quels sont les coûts pour rénover thermiquement une maison des mines, on connaît le nombre de nos maisons des mines à rénover, qui est à plus de 30 000, et il suffit de faire une multiplication pour s'apercevoir que même multiplier par 10, le chiffre n'y sera pas et que ça ne concernera que les maisons et pas l'ensemble du Bassin Minier, et donc je pense qu'on peut en effet avoir des revendications chiffrées assez précises sur la situation, et malheureusement avec le type d'habitat dont on dispose dans notre Bassin Minier, avec ses maisons des mines, avec ses 65 000 maisons des mines et 40 000 qui sont à rénover urgemment pour les problèmes thermiques, nous allons arriver à des sommes où, en effet, les 3 milliards ne seront pas utilisés en une année mais on aura des besoins à ce niveau-là pour pouvoir sortir notre Bassin Minier de sa situation. Ne soyons pas modestes, comme ça a été dit par Laurent, on a trop souvent été voir des Ministres à qui ont réclamé des choses et à qui on faisait la bise sur le perron du ministère, et le résultat était pas forcément à la hauteur... Laurent, j'ai été traumatisé par cette manifestation-là, c'est la seule fois en tant que manifestant, que j'ai vu des manifestants faire la bise au Ministre, moi à l'Education Nationale je n'ai jamais pu faire la bise a Ministre, ni même au Recteur .... Donc n'ayons pas peur de chiffrer et de montrer que le chiffrage est colossal et que ce n'est pas par 10 mais certainement par 15 ou par 20 rien que pour les maisons des mines, parce que le volume est considérable et que rénover une maison des mines correctement, avec les procédés qui sont adaptés pour qu'en effet les gens n'aient pas de factures de gaz exorbitantes, ça nécessite un effort à la hauteur de l'enjeu, mais c'est un effort pour la COP 21, pour l'écologie, pour la diminution des gaz à effets de serre, et donc tout le monde y sera gagnant au final, soyons à la hauteur des enjeux de notre territoire, tous ensemble et n'ayons pas peur d'être revendicatifs même quand on est pour.

M.ROBERT : On partage la philosophie, on partage le constat, aujourd'hui on a une première étape, il faut aller réclamer plus comme l'ont dit les uns et les autres dans leurs propos, il faut surtout bien prendre ce qui nous a déjà été ciblé parce qu'on est même pas sûrs que ça ne soit pas repris si on ne va pas assez vite dans la rénovation de ce que l'on a, mais en même temps il faut savoir quelle

capacité on a pour le territoire pour pouvoir faire le plan pluriannuel, comment on est capable d'observer tout ça.

Sur la philosophie, je pense que c'était un peu une étape qui était proposée à l'époque par Bernard CAZENEUVE, dans le fait de dire « on met une attention particulière sur le Bassin Minier », on met les moyens, on peut rajouter certes insuffisants, aujourd'hui on le sait avec les techniques qui nous accompagnent pour pouvoir chiffrer le montant des rénovations, on a aussi nous notre rôle à jouer dans les priorisations et ça on verra après dans l'évolution, dans la délibération, mais c'est surtout aujourd'hui que cette première étape soit bien un phénomène qui va enclencher autre chose sur notre territoire que de l'habitat qui est une des contraintes, une des préoccupations majeures de notre population, ça peut surtout être source d'emplois tel que l'on a pu le voir, je fais le lien avec le Projet de Territoire, parce que l'habitat aujourd'hui et la qualité de rénovation que l'on peut porter, peuvent nous permettre d'être un territoire exemplaire et surtout, permettre d'être modèle pour que notre population, formée à ces techniques-là puisse derrière s'expatrier, en tout cas décrocher des marchés ailleurs, car le marché des logements miniers est déjà conséquent, mais on a aussi d'autres logements qui nécessitent des rénovations, et avec des rénovations telles qu'on peut les porter, ça peut être aussi une source de développement et en tout cas, d'emploi pour notre population, et c'est pour ça que je fais le lien avec le Projet de Territoire.

Mais aujourd'hui, il faut déjà prendre ce qu'on nous a ciblé et surtout, ne pas s'arrêter là, mais surtout aller réclamer « en responsabilité » en sachant ce que le territoire est capable d'absorber en termes de rénovation et ne pas promettre des rénovations telles que l'ensemble des cités en deux ans, car on sait que derrière on n'est pas capable de l'absorber, donc il faut être aussi cohérent par rapport à ça, c'est un peu l'essence même de l'ensemble des propos si j'essaie de synthétiser, de ce que l'on veut porter après cette délibération.

On met au vote ? Pardon Christian, je n'avais pas vu..

M.PEDOWSKI : Oui juste avant une réflexion, Monsieur le Président, c'est quand j'entends Monsieur ALEXANDRE, tout devient possible, c'est regrettable que ça ne l'a pas été pendant les 5 dernières années... c'était une boutade...

M.ALEXANDRE : C'est sympathique et de la part de quelqu'un qui a DURISOTTI sur le territoire de sa commune et qui a demandé notre soutien et qui l'a obtenu, disons que c'est un petit trou de mémoire, mais au-delà ... vous pouvez me chatouiller autant que vous voulez, j'ai de quoi répondre ... c'est quand même curieux qu'un gouvernement soit en place, est-il légitime ou non ? Il l'est, sinon c'est renoncer à ce que sont nos valeurs. Est-ce que ce gouvernement va aller dans le bon sens ? Moi j'ai le doute cartésien, méthodique, je le prends au mot, il a dit qu'il allait faire cela, et bien prenons le au mot et par conséquent nous lui disons « dans notre territoire, que vous connaissez parfaitement, il y a nécessité d'y investir massivement, et par conséquent, nous vous demandons d'étaler cette charge à la hauteur de ce que nous pouvons réaliser sur l'année, sur 2 ans, 3 ans, 5 ans, 10 ans », mais qu'on en sorte, et qu'on le fasse tous ensemble, parce qu'à force de toujours dénigrer, nous sommes nous même les affreux propagandistes du repoussoir du territoire, c'est-à-dire que nous faisons en sorte que on se méfie lorsque l'on veut investir ici, nous devons avoir le discours inverse, notre territoire a magnifiquement changé, parce que vous avez fait votre travail de maire, parce que partout on a investi, parce que partout nos villes se sont transformées. C'est un territoire attractif plutôt que de voir la bouteille à moitié vide, essayons de promouvoir ce territoire tous ensemble. Ça n'est que cela, ça n'est pas signer un chèque en blanc, c'est simplement dire « vous l'avez dit, faites-le » et nous vérifierons si c'est fait.

M.ROBERT : Si lui peut nous signer un chèque en blanc, ça nous arrangerait quand même. Allez, on met au vote la délibération n°7, pardon Christian.

M.CHAMPIRE : On est bien d'accord qu'au prochain conseil, on aura une feuille de route avec les revendications et comment on agit avec les autres intercommunalités pour aller revendiquer, réclamer. Il fait qu'on soit d'accord là-dessus, sur le fait qu'on vote ce soir, on est « Pour » l'ERBM mais qu'on a un projet pour aller défendre les intérêts de notre territoire.

M.ROBERT : Oui ça n'est qu'une étape, on va aller derrière en fonction de nos capacités. Et on a une réunion du pôle Métropolitain le 10 juillet je crois, on va demander aussi l'inscription de ce point au Pôle Métropolitain pour coordonner l'action entre les 3 agglomérations. On met au vote la délibération n°7, Vote Pour ? Abstention, merci 4, il n'y pas de vote contre. On fait la 8 en même temps pour finir sur cette thématique François.

M.LEMAIRE : Je vais donc éviter de faire un long plaidoyer en faveur de l'ERBM, ce que nous vous proposons c'est de lancer une étude avec Maisons et Cités, pour préciser les enjeux sur notre territoire, c'est-à-dire définir les logements qui seront intégrés à ce plan 23 000 logements rénovés et de définir aussi les priorités sur notre territoire, alors de quelle façon : en fonction de critères objectifs, bien évidemment par rapport à l'état du logement, mais également par rapport à son environnement, l'attractivité du quartier, les enjeux en matière de renouvellement urbain et aussi bien évidemment, les risques de décrochage social. Donc ça c'est la démarche de fond que nous vous proposons au travers de cette étude, avec un objectif fin d'année 2017. Deuxièmement, nous vous proposons également d'aller très très rapidement sur une première tranche de 1 000 logements, donc on décrète l'urgence pour mille logements, avec des quartiers qui seront ciblés, ciblés quartier Politique de la Ville ou cités qui avaient été repris au travers du rapport SUBILEAU donc du CPIN, et là encore des quartiers ou des logements qui sont particulièrement dégradés. Le souhait de notre président pour avoir participé à une réunion technique avec les services de l'agglomération et Maisons et Cités, c'est que cette démarche soit concertée, donc bien évidemment avec les acteurs de ce territoire, je pense à la Mission Bassin Minier, l'Agence d'Urbanisme et les autres parties prenantes, mais bien évidemment en concertation avec les communes, avec les communes minières de notre territoire. L'idée c'est donc d'aller vite, d'engager des premières tranches pour ces 1 000 logements, ça nous permettra là encore, et ça rejoint le débat que nous venons d'avoir, de calibrer les besoins du point de vue financier et de voir dans quelles mesures, nous accompagnerons ou pas, parce que ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir, mais nous accompagnerons ou pas financièrement ce plan de rénovation du logement minier sur notre territoire. En l'occurrence ça représente quand même à la louche, parce que vous voyez là encore ce n'est pas encore précis aujourd'hui, on travaille encore à « la louche », ça représente entre 4 000 et 4 500 logements sur notre agglomération.

Je reviens sur le débat précédent, en sachant qu'un logement qu'on construit ou un logement qu'on rénove lourdement ça crée deux emplois.

Il vous est proposé d'engager cette étude avec Maisons et Cités, ce qui représente un coût de 60 000 € que nous répartissons à 50 /50 pour avoir le même pouvoir de décision.

M.ROBERT : Pas de remarque ? Oui Christian.

M.CHAMPIRE : On continue sur la même logique, on a besoin de se faire confiance et de travailler ensemble, on échangeait un peu avec Jean-François, il va falloir quand même qu'on arrive à sortir de ça, on a eu une « abstention positive », on a eu un « pour revendicatif », il faut aussi qu'on arrive à travailler sereinement et en confiance tous ensemble. Je pense qu'il y a un problème de gouvernance de la CALL qui est à remettre sur le travail, pour qu'on arrive à sortir de cette situation dans laquelle on est depuis maintenant 3 ans.

M.ROBERT : Ça fait partie des discussions qu'on a eues, qu'on a encore, de regarder comment on avance collectivement sur des projets du territoire. Là on est sur dans la confiance ou pas, mais en tout cas dans la délibération, sur la volonté de l'agglomération de mettre un peu « le doigt dans l'engrenage » avec Maisons et Cités et de participer financièrement, ce n'est pas qu'on a trop de sous, c'est juste derrière de pouvoir participer à la décision, donc on est dans cet esprit-là d'essayer de construire ça ensemble et on le fait le plus largement possible c'est pour cela qu'on le passe aussi de cette façon-là au Conseil. Une demande de vote sur la délibération, non ? Adoptée ? Merci beaucoup. On reprend l'ordre du jour dans l'ordre, la délibération n°1, donc c'est Laurent DUPORGE sur l'Office du Tourisme.

M.DUPORGE : Oui très rapidement, il s'agit de procéder à l'approbation des comptes financiers de l'office de tourisme, de l'EPIC pour l'exercice 2016, bien évidemment les comptes ont été validés lors d'un dernier conseil d'établissement, et je vous rappelle que nous l'avons, quelque part, fait préalablement, en accordant déjà la subvention de 850 000 € à l'office de tourisme.

M.SENECHAL : Je ne prendrai pas part au vote Monsieur le Président.

M.ROBERT : Il n'y a pas d'autre demande ? Vote Pour ? Abstention, donc 4, pas de vote contre et Monsieur SENECHAL qui ne prend pas part au vote. La délibération n°2, toujours Laurent DUPORGE.

M.DUPORGE : Il s'agit de valider la grille tarifaire 2017 sur le Port Fluvial de Harnes, géré par la CCI Grand Lille en partenariat avec la CCI Artois. Ces tarifs sont quasiment identiques à part pour la redevance domaniale qui passe de 2.47 à 2.48 € H.T. Tous les autres tarifs sont identiques et je rappelle que le Port Fluvial de Harnes est le 4<sup>ème</sup> port des Hauts-de-France, après celui d'Halluin, et de Saint-Saulve et Béthune.

M.ROBERT : Pas de remarque ? On peut se satisfaire aussi d'avoir cet outil sur notre agglomération. Adoptée, la délibération n°3, Jean-François CARON.

M.CARON : C'est une délibération dans le cadre des logiques d'Economie Sociale et Solidaire, je vous rappelle qu'il y a un volet dans notre P.L.D.E., qui est soutenu par la Région, le Département, mais là la Communauté d'Agglomération pourrait aider au fonctionnement d'une coopérative d'activités et d'Emploi, en gros c'est un espace d'accueil des porteurs de projets qui peuvent être en SCOOP, en insertion, plutôt dans une logique d'économie sociale et solidaire et donc il vous est proposé une subvention à hauteur de 35 000 €.

M.ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La délibération n°4, on revient sur la partie logement avec François LEMAIRE.

M.LEMAIRE : Mes chers collègues nous arrivons au terme d'une longue démarche que nous avons engagée à la fin d'année 2015, avec les communes de notre agglomération et l'ensemble des acteurs du logement locatif social, je n'oublie bien évidemment pas les services de l'Etat. Cette démarche avait pour but de répondre aux obligations qui sont les nôtres en application de la loi ALUR et plus récemment en application de la loi Egalité-Citoyenneté qui a confirmé un certain nombre d'orientations et d'obligations que nous imposent la loi ALUR, et qui nous obligeait donc à formaliser, à préciser notre politique en faveur du logement social sur notre territoire puisque l'agglomération est désormais considérée comme le pilote du logement locatif social sur son territoire, bien évidemment en coordination avec les communes, le Maire restant bien évidemment le pilote du logement social à l'échelle de sa commune. D'où l'élaboration, que j'ai envie de qualifier de douloureuse, car nous avons passé beaucoup de temps en réunion, avec le bureau d'études qui nous a accompagnés pour élaborer ces deux documents, le document cadre en matière d'attribution des logements sociaux et le plan partenarial de gestion de la demande du logement social sur notre territoire. Donc c'est deux documents ont été présentés à la Conférence Intercommunale du Logement, qui les a approuvés, il y avait eu quelques modifications qui avaient été demandées par l'Etat et par le Conseil départemental, nous en avons bien évidemment tenu compte. Ces documents ont été soumis à l'approbation des communes, qui ont eu tout loisir de se prononcer et la quasi-totalité des communes qui se sont prononcées ont émis un avis favorable. Au-delà de ces documents passionnants dont vous me dispenserez la lecture ce soir, ce qui est important c'est le concret et comment là encore nous allons faire vivre ces documents d'orientation et comment nous allons améliorer la gestion de la politique du logement social sur ce territoire, On est rentré dans le concret puisque nous avons d'ores et déjà mis en place le Service Intercommunal d'Accueil et d'Information du demandeur de logement social, avec ses 2 niveaux, guichets de 1<sup>er</sup> niveau qui sont des guichets d'information et, guichet de 2<sup>ème</sup> niveau, qui sont des guichets enregistreurs, nous avons à peu près, 12 – 13 communes qui se sont positionnées pour être guichet enregistreur. Et nous avons d'ailleurs créé un club des communes enregistreurs en nous appuyant sur l'expérience de Liévin et de Sallaumines, pour travailler ensemble de façon plus efficace. Nous avons mis en place des groupes de travail, notamment sur des thématiques qui nous concernent directement, les petites typologies de logement, la gestion du vieillissement et notamment la disparition des ayants droits du parc minier, et puis, ils étaient en réunion cet après-midi, la gestion des Commissions d'Attribution de Logement, pour vous dire qu'on est vraiment sur des sujets qui sont un peu, parfois, conflictuels. La prochaine étape : la rédaction et l'approbation de notre convention intercommunale d'attribution, donc là on sera sur des enjeux de peuplement. Et temps qu'on est dans le concret, mes chers collègues, je voudrais vous annoncer qu'a priori, j'attends confirmation quand même officielle, parce qu'avec le Président on a parfois eu des déceptions de ce point de vue, nous devrions avoir une évolution de la gestion du contingent préfectoral, nous passerions d'une gestion en stock et d'une gestion allouée au logement, à une gestion en flux. Donc j'aime autant vous dire qu'à force de faire du lobbying avec le Président auprès des services de l'Etat, et aussi auprès de la Sous-Préfète, nous devrions enfin, obtenir gain de cause sur ce sujet, donc nous croisons les doigts avant d'en avoir confirmation, en tout état de cause, je vous demande donc de bien vouloir approuver ces deux documents.



M.ROBERT : On parlait de documents fondateurs, on est là aussi dans une autre thématique mais sur une évolution du rôle de l'agglomération dans la politique du logement. Pierre.

M.CHERET : Oui tout d'abord Président, comme vous le savez et ça a été dit tout à l'heure, notre Groupe Communiste participe activement aux débats de cette Communauté d'Agglomération et en particulier, au niveau de la C.I.L. et pour ces deux documents, je me permets d'intervenir sur les deux délibérations qui nous sont proposées, puisque l'une et l'autre sont intimement liées, même s'il persiste quelques bribes d'interrogation pour ces deux délibérations. Nous voterons ces délibérations mais Président, chers collègues, nous voudrions insister sur quelques points qui sont au cœur de ce travail, d'abord celui d'un travail partenarial qu'il faut relever même si notre EPCI en est notre chef de file, mais aussi l'élaboration du plan de gestion où parmi les partenaires, les communes restent des acteurs essentiels pour leur proximité incontournable et je pense que François vient de le redire. De ce partenariat, doit émerger des outils de décisions utiles pour tous et non des leviers qui contraindraient les partenaires à subir une compétence sans discussion et sans négociation. Dans le document cadre de la gestion du processus d'attribution, il y a bien sûr les obligations, mais de manière volontaire il y a celles de lutter contre la vacance, mieux répondre aux attentes des demandeurs de logement, veiller aux équilibres de peuplement, privilégier les mutations et les parcours résidentiels, mais de façon claire et, c'est ce que de nombreux maires exigent, s'appuyer sur l'expertise territoriale des communes pour sélectionner les demandeurs, les aider à affiner leur demande, et les guider et leur proposer des logements dès leur premier contact et y compris pendant les différentes commissions d'attribution. D'ailleurs sur ce sujet, il serait judicieux d'avoir un état des lieux des pratiques de la tenue des C.A.L. pour chaque bailleur, pour que ce regard et cette expertise des communes de proximité soient bien respectés. Au-delà de l'ensemble des moyens que dégage cette politique de la gestion de la demande, nous convenons qu'elle peut nous éclairer pour partie, sur nos besoins sur ce territoire et d'avoir, entre autres, avec tous les partenaires, une analyse inter-bailleurs permanente, qui peut nous aider aux projets convergents entre les communes et les bailleurs. Nous l'avons évoqué dans nos débats précédents, cette gestion de la demande ne doit pas nous faire cacher les exigences fortes en réhabilitation ou en démolition/reconstruction qui ne seront pas réglées par le seul levier de la disparition des ayants droits de la mine. D'autant que notre bassin, et on vient de le dire, est dans l'urgence pour le renouvellement dans ce domaine du logement. Pour les mettre à la hauteur des cadres de vie d'aujourd'hui, plus spacieux, économes en énergie et avec des loyers qui laissent un reste à vivre, plus confortable pour tous, et réduisant les charges de consommation, évitant par de là le plus possible, toutes ces situations de famille qui vivent d'emplois précaires ou du RSA et qui sont parfois au bord de l'exclusion, victimes d'expulsion inadmissibles humainement. Tout cela nous l'avons dit ce soir, il nous faut une volonté politique forte et précise, très exigeante et étant le reflet exacte des besoins, en réhabilitation bien sûr et en construction, en cadre de vie, mais vecteur d'emploi et de formation immédiatement. Enfin, nous nous félicitons aussi qu'un travail partenarial, une fois encore, s'engage sur ce que nous avions demandé depuis de nombreuses années, et qui est maintenant dans la loi, c'est celle du « permis de louer », c'est d'avoir un regard et une maîtrise des autorisations sur des secteurs à définir dans chaque ville et aussi des demandes de locations en particulier, pour éviter les effets négatifs des propriétaires marchands de sommeil et avoir une connaissance du parc privé des locations. Cette connaissance du parc privé nous permettra d'ajouter des indicateurs et une vision des demandes associées à celle des grands bailleurs et aider en cela à d'éventuels parcours résidentiels. Je terminerai ce propos en indiquant que ce que révélera notre travail dans la C.I.L. c'est la confirmation que ce bassin a besoin de moyens plus élevés et surtout d'exiger d'obtenir des décisions particulières et dérogoires, merci beaucoup.

M.ROBERT : On est en phase, ça répond également aux travaux qui ont été évoqués par François et les pistes qu'il nous reste encore à explorer pour aller jusqu'au bout de la démarche. François, je ne sais pas si tu veux apporter des éléments complémentaires. On met donc au vote les délibérations n°4 et 5 en même temps par rapport à ce qui a été demandé où il n'y a pas de demande de vote ? Pas de demande de vote ? On considère que la 4 et 5 sont adoptées. Merci, la 6, François toujours.

M.LEMAIRE : Alors nous sommes dans la continuité des documents que nous venons d'approuver, en ce qui concerne plus particulièrement, le Service Intercommunal d'Accueil et d'Information des Demandeurs de Logement Social, il vous est proposé que notre collectivité soit également comme les 12 ou 13 autres communes, guichet enregistreur. La vocation n'est pas d'accueillir le public, on n'est pas forcément dans les meilleures conditions pour accueillir du public ici, pour une demande de logement locatif social, et je pense que nos demandeurs préfèrent la proximité des communes ou des

bailleurs, mais c'est surtout d'avoir accès au S.N.E et de pouvoir analyser cette demande comme Pierre vient de l'indiquer.

M.ROBERT : Jean-Marc.

M.TELLIER : Sur cette délibération 6, je vais rassurer le Maire de Vimy qui est dans la salle, ah on est à la 5, excusez-moi...

M.ROBERT : Non c'est moi qui ai annoncé la 6 mais c'est parce que j'avais au vote la 4 et 5 en même temps, ce n'est pas grave, donc la 5 on confirme qu'il n'y a pas de demande de vote particulière, et donc on arrive sur la 6.

M.LEMAIRE : Donc je fais mon petit topo et on sait que Jean-Marc va intervenir. Je voudrais que ce soit clair sur les attendus de cette délibération, elle fait suite à une réunion que nous avons eue récemment avec les services de l'Etat, dans le cadre de notre suivi de notre délégation des Aides à la Pierre pour le parc privé et le parc social. A l'occasion de ces réunions, nous faisons toujours un point sur ce que l'on appelle les « communes carencées » c'est-à-dire, les communes qui ne respectent pas leurs obligations par rapport à l'article 55 de la loi S.R.U qui impose aux communes d'avoir au moins 20% de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc total de logement. Nous avons deux communes qui étaient, ou qui sont concernées depuis ces dernières années, Annay-sous-Lens, qui aujourd'hui est à 19,55% donc qui est quasiment sortie de la zone difficile, il n'y a plus de souci au niveau de cette commune. Nous avons toujours un souci au niveau de la commune de Vimy, qui aux dernières statistiques est à 11,05% de logements locatif sociaux, très concrètement, il manque 130 logements sur la commune. De ce fait, en application de la loi S.R.U, les communes qui sont carencées sont soumises à l'amende, mais pas au figuré mais au propre et, la commune de Vimy devrait payer dans les années qui viennent à peu près 20 000 € par an de dédommagements de cette insuffisance de logements locatif sociaux. Lors de cette réunion avec les services de l'Etat, il nous a été précisé que les communes carencées avaient la possibilité d'en être exonérées, il y a différents critères sur lesquels on peut s'appuyer, en l'occurrence, sur l'absence de desserte en transport en commun, je vous renvoie à la délibération qui précise les conditions de desserte de la commune de Vimy, que ça soit en bus ou en train, et je pense que son maire pourra mieux argumenter que je ne le fais. Donc, je veux que les choses soient claires entre nous, je pense sincèrement que si nous pouvons dispenser une commune de notre agglomération d'une amende, je pense qu'il ne faut pas s'en priver, parce que je sais les efforts que fait la commune pour développer le logement locatif social sur son territoire. La commune de Vimy a été figée de 2006 à 2014 où aucun logement social n'a été construit, depuis la nouvelle mandature, 40 logements sont actuellement en cours de programmation avec SIA Habitat, dont malheureusement 24 logements qui devaient, qui viennent indirectement d'Avion et je crois que c'est là-dessus que tu interviendras Jean-Marc. 12 logements seront conventionnés A.P.L au titre de l'année 2018, et sur 2019 nous avons une programmation de 15 logements locatifs sociaux avec Maisons et Cités. Donc, on a d'ici 2019-2020, 67 logements locatifs sociaux qui seront produits. Donc, mesurez, mes chers collègues, l'effort qui est fait par la commune de Vimy.

Je considère sincèrement d'accorder cette exemption puisqu'elle relève d'une délibération de la Communauté d'Agglomération, je vous remercie.

M.TELLIER : Tu as presque tout dit, mon intervention n'ira par contre la mairie de Vimy, sur les choix de la commune, on peut comprendre. Mon intervention va plutôt sur une incompréhension de l'attitude des Services de l'Etat, et franchement d'une colère, parce que tu l'as dit toi-même, il y a 24 logements qui étaient dans le cadre de l'avenant de sortie ANRU 1, on avait signé un contrat avec l'Etat, ils nous ont expliqué que ça n'était pas possible et cet argent a été utilisé ailleurs, et on a pas voulu nous entendre alors qu'on a sorti les mêmes arguments, et on nous a dit « non, ça ne peut pas être possible » mais aujourd'hui on nous les sort avec l'article 55, donc comprenez qu'à un moment donné on montre qu'il y a une contradiction dans ce que peuvent dire les Services de le D.D.T.M et je pense que sur cette question, au-delà de notre position aujourd'hui, car notre groupe a décidé de ne pas prendre part au vote, pour montrer notre colère auprès des Services de l'Etat, et on ne s'attaque pas à la commune de Vimy, mais on veut souligner jusqu'où parfois l'Etat se « fout » des élus locaux, et ça a tendance à nous énerver car ces arguments étaient les mêmes et on nous a dit non. On a expliqué au niveau des transports en commun, tous les arguments pour lesquels l'Etat dit aujourd'hui « ça peut passer », il n'a pas voulu les entendre. Donc aujourd'hui voilà notre position et, je crois que au-delà de ça, à un moment donné il faudra avoir des positions ensemble sur l'ANRU II, on a commencé à en

avoir, on a été ensemble rencontré le Ministre à l'époque, il n'y a pas eu de suite, il avait pris l'engagement de dire « je vous fais une note et j'accepterai.. » on a pas eu de suite, et je pense que pour notre territoire, il ne faut pas qu'on se laisse faire, parce que c'est catastrophique, encore une fois, ce qu'ils envisagent, de nous interdire de construire des logements sociaux. On parlait tout à l'heure des actions à mener ensemble, je pense que sur cette question, il va falloir qu'il y ait une position de la CALL, pour réclamer à l'Etat de revenir sur cette position.

M.ROBERT : Tout à fait, on avait eu la validation des coups partis, mais l'ensemble des sujets qui étaient encore dans les cartons n'ont pas encore été validés pour qu'on puisse débloquer une production de logements sociaux dont la population est en attente, il ne faut pas non plus désaxer ça des besoins de notre territoire.

M.TELLIER : Ce qui est sûr c'est que la position de la CALL sur cette question sera déterminante sur la position de la commune d'Avion sur la suite de l'ANRU.

M.ROBERT : Bien sûr, il faut une dérogation, ça fait partie du package à réclamer. On met au vote, oui Jacques, tu votes Pour ?

M.LARIVIERE : Je voudrais juste parler quand même un peu de ma commune, donc c'est vrai qu'elle est très mal desservie par les bus, les trains mais aussi par une Route Nationale 17 dangereuse ... ça c'était une boutade...mais nous avons aussi à Vimy, une maison de retraite avec 90 logements et 1/3 peut être inclus dans les quotas, donc il y a encore un potentiel de 30 logements pour rattraper les 100 manquants.

M.ROBERT : Donc c'est encore un argument pour justifier les efforts qui sont faits par la commune. Pas de demande de vote c'est adopté, merci beaucoup, il y a une demande de vote ? Alors le Groupe Communiste ne participe pas au vote, Vote Pour ? Donc c'est l'unanimité sauf le Groupe Communiste qui ne participe pas au vote. La délibération n°9 c'est Dominique ROBILLART.

M.ROBILLART : Merci Président, cette délibération concerne l'accessibilité du futur Centre Hospitalier de Lens, c'est une délibération complémentaire. Nous avons pris le 21 mars 2017 une délibération vous autorisant, Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et suite à une demande des Services Préfectoraux, cette délibération doit être complétée afin de faire apparaître la clé de répartition entre la CALL et le Centre Hospitalier de Lens, c'est-à-dire 51% à la charge de la Communauté d'Agglomération, soit 1 400 000 € et 49% à la charge du centre hospitalier de Lens, soit 1 325 000 €. L'objet de la délibération vise à solliciter l'ouverture de l'Enquête Publique Unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, à l'arrêt de Cessibilité et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

M.ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté, merci beaucoup, la 10, toujours Dominique.

M.ROBILLART : Elle concerne l'aménagement de l'Eurovélo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, cet itinéraire est déjà aménagé entre le Pôle d'Excellence Sportif et la Rue Thomas Edison à Lens, il le sera prochainement entre la rue Thomas Edison et la Base du 11/19, dans le cadre du Parc Centralité, sachant que le Conseil Départemental travaille sur le tronçon entre Angres et Bouvigny-Boyeffles permettant de rejoindre le parc d'Ohlain. Cet aménagement concerne la base 11/19 entre Loos-en-Gohelle et le Parc Marcel Cabiddu et représente environ 12 km et emprunte principalement l'ancienne voie ferrée entre Loos-en-Gohelle et Vendin-le-Vieil, classée dans le bien UNESCO. Donc, cette délibération a pour objectif de confirmer notre volonté d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de ce tronçon d'Eurovélo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles, et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et d'études d'impact et de solliciter des subventions auprès de tous les financiers sachant que les financements mobilisables sont les fonds FEDER et le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

M.ROBERT : Merci beaucoup Dominique, pas de demande de vote ? C'est adopté, la délibération n°11, Philippe DUQUESNOY. Ah pardon, Christian, excuse-moi.

M.CHAMPIRE : C'est juste le prof de géographie qui est surpris, vous avez mis Brindisi en Italie mais pas Londres, vous ne savez pas .... ? La jonction entre Angres et Loos-en-Gohelle va se faire par où ? Il y a déjà des études ?

M.ROBERT : Entre Angres et Loos-en-Gohelle, ça va déjà jusqu'au Parc de la Glissoire, on est en train de travailler sur la jonction Glissoire-11/19 et après, la jonction Centre-ville...

M.ROBILLART : Monsieur le Président, la jonction normalement devrait passée, Monsieur le Maire d'Aix, derrière Notre-Dame-de-Lorette, sur le versant d'Aix-Noulette...

M.ROBERT : La question de Christian, c'est de l'autre côté de Angres à Loos-en-Gohelle. Et après on reboucle jusque Wingles. On enchaîne sur la 11.

M.DUQUESNOY : Merci, suite à la définition de l'intérêt Communautaire de la compétence culture prise au mois de mai 2016, il est nécessaire de mettre en cohérence la grille de critères pour les subventions aux centres culturels. Ceci a été fait par un groupe de travail qui s'est réuni 3 fois, et ce travail vous est présenté dans cette délibération. Bien entendu, l'approbation de la Commission Cohésion Territoriale a été donnée tout à fait dernièrement. Il vous est donc proposé de valider ces nouveaux critères.

M.ROBERT : Ca ne pose pas de problème, tout le monde a validé. Vous demandez un vote ? Vote Pour ? Abstention ? 4, pas de vote contre.

M.ROBERT : J'en profite parce que tout à l'heure au Bureau il y avait une délibération n°38 que les élus du Bureau ont eu sur table, comme c'est une délibération qui devait être rapportée par Philippe DUQUESNOY, mais il y avait 2 délibérations 38, une de Bureau, et une de Conseil. On passe celle du Bureau, au moins tout le monde aura l'information, c'est un ajustement de crédits uniquement pour pouvoir permettre de verser la subvention, Philippe.

M.DUQUESNOY : En quelques mots, en mai 2016, la Communauté d'Agglomération avait accordé une subvention de l'ordre du 10 000 € à l'association « les Géants Lensois » et cela, pour l'animation d'un carnaval qui devait avoir lieu en septembre 2016. Les événements tristes que nous connaissons tous et que nous déplorons, n'ont pas permis d'avoir ce carnaval, donc celui-ci a été reporté à Juin 2017, le dimanche qui vient de se passer. Donc il vous est demandé d'autoriser le Président à modifier la délibération initiale en vue de soutenir l'organisation de ce carnaval et de modifier l'acte juridique subséquent en conséquence.

M.ROBERT : Donc sur les 10 000 €, on devait verser 8 000 € avant la manifestation, 2 000 € après, comme elle a été reportée, il est nécessaire de modifier la convention pour pouvoir verser à l'association le reliquat de subvention. Pas de remarque particulière en commission je pense, on peut considérer que c'est adopté ? Merci beaucoup et désolé pour tout à l'heure Philippe, tu avais la bonne information.

Jacques LARIVIERE sur la délibération n°12.

M.LARIVIERE : Dans le cadre de sa prise de compétence facultative Sport en mars 2017, la CALL a adopté un nouveau système d'encouragement à la pratique sportive des jeunes du territoire, avec la mise en place d'un coupon sport, qui sera attribué à tous les jeunes de moins de 18 ans résidant dans l'une des 36 communes de la CALL, sans condition de ressources, et s'inscrivant dans une structure sportive dont le siège social est sur le territoire de la CALL, hors structure scolaire. L'objet final de la délibération vise à fixer le montant du Pass'Sport à 30 € par bénéficiaire pour la saison 2017-2018.

M.ROBERT : Et aussi de figer le montant, qui sera la base qu'on aura avec les associations et qui sera stable. C'est aussi le fruit des discussions qu'on a pu avoir, qui ont commencé il y a une bonne année, dans les groupes de travail. Des remarques ?

Mme CIOFFI : On n'est pas du tout opposé à l'aide apportée aux jeunes en matière de pratique sportive, mais on aimerait savoir si, en plus du Pass'Sport, les associations vont continuer à avoir leur subvention, pour celles qui ne sont pas de haut niveau et on aimerait que vous soyez attentifs au problème de trésorerie que ça peut poser aux associations, le fait que les chèques Sport vont être remis et que les associations seront payées ensuite.

M.ROBERT : Alors ça a été travaillé avec les associations quand on les a réunies ici pour voir les conditions pratiques. Il y a une règle de base, pourquoi on a mis en place ce dispositif et on propose

cette délibération, c'est qu'aujourd'hui, on ne peut pas subventionner deux fois, la commune ne peut pas subventionner, l'agglo ne peut pas subventionner la même association pour le même objet. Donc la commune garde la subvention qu'elle a, nous, ce dispositif nous permet de continuer à subventionner d'une autre façon, on subventionne à la personne. Ça a été travaillé avec les associations dans le côté pratique, où là aujourd'hui, les délibérations qui étaient prises faisaient qu'on était sur un versement à août/septembre à peu près, là on pourrait arriver sur un versement en mai/juin. Donc ça anticiperait au niveau de la trésorerie des associations, et puis l'idée c'est de continuer à les accompagner, là où il y avait un plafonnement des montants qui étaient donnés par l'agglomération, qui étaient au maximum identiques aux montants versés par les communes, aujourd'hui c'est déplafonné. Si une association, dans le cadre des critères qu'on donne, c'est-à-dire, des jeunes de – de 18 ans qui ont une pratique sportive dans une association, et qu'aujourd'hui la commune limite à 5 000 €, si aujourd'hui l'association développe une politique attractive envers ces jeunes et que demain l'agglo devrait leur verser 8 000 €, on leur versera 8 000 € là où avant dans l'ancien système c'était plafonné à 5 000 €.

On a essayé de regarder pour ne pas pénaliser les associations, on a travaillé avec elles sur la question de la trésorerie et logiquement ça devrait pouvoir s'ajuster comme ça, et de pouvoir donner une lisibilité aussi, le jeune sait qu'avec son Pass'Sport, la licence il la payera 30 € de moins. Là où on avait des subtilités, où l'association pouvait noyer la subvention de l'agglo et bénéficier à l'ensemble des participants, mais ça ne correspondait pas forcément à ce que l'on voulait développer c'est-à-dire le sport pour les jeunes de moins de 18 ans.

Là on cible notre priorité, notre action, et on attribue directement la subvention aux associations de la CALL et on l'a déplafonnée, mais ça nous permet surtout de continuer à aider le mouvement associatif et sportif. Alain.

M.BAVAY : Oui, simplement, un petit point technique. Dans le corps de la délibération, on précise que les associations sportives scolaires, UNSS, USEP et UGSEL ne sont pas concernées par ce dispositif, hors dans le règlement du Pass'Sport, on parle des associations sportives scolaires et on ne parle que de l'UNSS et de l'USEP. J'aimerais qu'on ajoute l'UGSEL pour être sûr qu'il n'y ait pas d'interprétation et pas de recherche de subventionnement qui ne sont pas autorisées.

M.ROBERT : Oui on le précisera. Il y a une demande de vote, oui ? Bernard ?

M.BAUDE : Oui, il y a une demande de vote parce que ça ne fait pas le compte pour les associations. Je sais qu'on est rattrapé par des questions de droit mais concrètement, l'exemple qui vient d'être pris, 5 000 € plafonnés demain ça sera 8 000 €, dans le territoire, une association, un club sportif qui aurait jusque 100 enfants de moins de 18 ans, ça fait 3 000 €, pour avoir 8 000 € c'est Mission Impossible. Donc, concrètement, la décision qu'on va prendre, c'est une baisse de moyens financiers pour les associations, nous, on votera contre.

M.ROBERT : Il y a des associations qui ont déjà plus ou moins de licenciés, aujourd'hui c'est déjà le montant qui est attribué parce qu'il y a un montant par participant qui est donné, donc ça ne va pas les bloquer au contraire ça va les déplafonner. Sauf qu'il y a certaines associations, nous on veut subventionner les jeunes de moins de 18 ans, c'était mis au pot commun, et les jeunes de moins de 18 ans n'étaient pas forcément incités à faire du sport. Là, on est vraiment sur cette logique, on a une aide à la personne, et on le déplafonne pour pouvoir donner justement encore plus de moyens, si possibles, si nécessaires, aux associations pour justement inciter les jeunes à avoir cette pratique sportive. On a essayé de cadrer par rapport à la loi, pour pouvoir accompagner et surtout pas de limiter les moyens c'est d'ailleurs un des points qu'on a évoqué avec les associations et en déplafonnant le dispositif. Je mets donc au vote la délibération n°12, vote Pour ? Abstention, il n'y en a pas, Vote Contre ? C'est bon ? Merci beaucoup. La délibération n°13, Patrice.

M.DELALEU : Merci Monsieur le Président, il s'agit d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets portant sur l'exercice 2016, rapport que vous avez tous lu et en préambule Monsieur le Président disait que le district aura 50 ans, l'usine d'incinération aura 44 ans, ça veut dire que ça a été une décision qui a été prise de suite à la création du district.

M.ROBERT : Une des premières actions de mise en commun pour un service de qualité à ce niveau-là. Des demandes de vote, non ? On prend acte je crois du rapport. On adopte le rapport oui, pas de remarque ? C'est adopté, la 14, c'est Maryse.

Mme LOUP : Dans le cadre du projet DT-DICT, la CALL propose d'accompagner les communes, dans l'application de la réglementation de cette réforme, et en renfort du référent DT-DICT déjà identifié, il a été proposé lors du Conseil Communautaire du 16 mai dernier, le recrutement d'un dessinateur de catégorie C. Le lancement du recrutement a fait prendre conscience qu'il serait judicieux de faire évoluer le poste de dessinateur-projeteur de catégorie C, vers un poste de chargé d'études de catégorie B. Cette délibération abroge la délibération n°6 du Conseil du 16 mai 2017.

M.ROBERT : Oui on ajuste pour les recrutements, on a besoin de technicité pour ce domaine-là. Pas de remarque ? C'est adopté, la 15, toujours Maryse.

Mme LOUP : Dispositif d'accès à l'emploi titulaire, il est imposé à chaque collectivité d'établir un rapport sur la situation des agents contractuels de droit public, remplissant les conditions d'éligibilité soit à une CDIation soit à une stagiairisation, après réussite à une sélection professionnelle. Le dispositif étant ainsi prorogé, il pourrait être mis en place pour trois agents contractuels actuellement en poste à la CALL, deux des agents concernés sont en CDI, un agent est en CDD. Les trois agents bénéficient de l'ancienneté individuelle requise pour se présenter aux sélections s'ils en expriment la volonté.

M.ROBERT : C'est clair pour les agents aussi, pour la résorption de l'emploi précaire et leur donner d'autres perspectives dans la Fonction Publique. Pas de remarque ? C'est adopté, la 16, toujours Maryse.

Mme LOUP : L'accueil d'un stagiaire élève-avocat issu d'une école de formation aux Barreaux pour une durée de six mois. En tant que collectivité territoriale, la CALL peut accueillir en son sein des étudiants de l'enseignement supérieur pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Il est proposé d'accueillir au sein de la Direction des Affaires Juridiques, à un rythme maximal d'un élève-avocat par an, des élèves-avocat au titre de leur projet pédagogique individuel, pour une durée de six mois. L'objet de la délibération vise à autoriser à accueillir dans la limite d'un élève-avocat par an un stagiaire pendant 6 mois au titre de son parcours de projet pédagogique individuel au sein de la Direction des Affaires Juridiques et à autoriser le versement d'une gratification du stagiaire accueilli, selon les dispositions légales, environ 546 € nets par mois.

M.ROBERT : Oui c'est une obligation de pouvoir gratifier les stagiaires. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? Ça permet aussi là de renforcer les services par un autre moyen et de donner un terrain de stage de pratique à des étudiants, c'est aussi la direction des Ressources Humaines qui cherche toutes les pistes pour renforcer les services. Je vous propose qu'on passe directement à la 38, on finira avec la partie « personnel », c'est juste un changement d'intitulé de délibération, Maryse.

Mme LOUP : Cette délibération a pour objet d'autoriser le Président, à recruter un agent contractuel à temps complet pour une durée de 3 ans, pour la Direction générale Adjointe, Pôle Technique, pour le poste de Chef de projet TRI-Transition, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire. En fait, cette délibération modifie et remplace la délibération n°8 adoptée au Conseil du 16 mai 2017 sur l'intitulé de fonction « chef de projet », puisqu'il s'agissait d'un autre intitulé qui était « chargé de mission » me semble-t-il.

M.ROBERT : Tout à fait, ça correspond à l'évolution que l'on veut avoir dans les recrutements et dans le poste que l'on recherche. Pas de demande de vote ? Pas de remarque ? On va reprendre le cours normal, la 17, André.

M.KUCHCINSKI : Elle concerne la convention de financement du projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service. Il s'agit d'autoriser le Président à signer cette convention, précisant les modalités de versement d'une subvention en investissement, et c'est budgétisé à 2 529 068 €.

M.ROBERT : Jeu d'écriture, pas de remarque ? C'est adopté, la 18, toujours André, pardon, ah... je n'ai pas vu, une demande de vote ? Vote Pour ? Abstention ? 4, pas de votre contre. La 18, toujours André.

M.KUCHCINSKI : Elle concerne le service commun instructeur, donc un comité de suivi s'est déroulé, il concerne les 17 communes. Ce comité de suivi a proposé de modifier la convention notamment sur

une pondération de la tarification des actes d'urbanisme, il s'agit d'acter ces modifications à apporter à la convention cadre concernant les 17 communes.

M.ROBERT : Pas de remarque ? Là aussi on peut souligner le travail qui a été réalisé en un an et maintenant ça paraît commun mais, il y a un an, nous n'étions pas dans cette situation. Il y a une demande de vote, donc je mets au vote la délibération 18, vote Pour ? Abstention ? 4, pas de vote contre. La délibération n°20, Monsieur ALEXANDRE.

M.ALEXANDRE : Il s'agit d'un litige entre la CNIM, VALNOR et la CALL, qui sont les auteurs, les victimes d'un conflit qui existe au sein du crématorium. Il y a des fours qui ont été réparés, il y a des dysfonctionnements qui ont suivis ces réparations, et donc tout ceci est devant les tribunaux, c'est passé une fois, ça repasse parce que le jugement n'a pas été favorable à l'un des acteurs concernés et on vous demande d'autoriser le Président à constituer une provision à hauteur de 668 451 €, en prévision d'un éventuel jugement qui ne nous serait pas favorable.

M.ROBERT : Des demandes de vote ? Vote Pour ? Abstention ? 4, pas de vote contre. Je vais laisser la présidence de séance à François LEMAIRE pour la délibération n°21 et les suivantes pour le Compte Administratif, je lui laisse le soin d'engager les débats.

M.LEMAIRE : Merci Président, on vous accorde cette petite pause, je vais d'abord demander à notre collègue, Jean-Marie ALEXANDRE, de bien vouloir nous faire la présentation de ces différents budgets, donc à la fois le Budget Général et les 7 budgets annexes, je les soumettrai ensuite au vote de l'assemblée.

M.ALEXANDRE : Merci, il y a donc les délibérations 21 à 28 pour lesquelles il s'agit de constater que l'ensemble des budgets qui ont été votés au Budget Primitif et au Budget Supplémentaire, ont amenés un certain nombre de dépenses au cours de l'exercice 2016 et que c'est une photographie, vous connaissez ça dans vos communes, de ce qui a été réalisé, on ne peut rien bouger, rien modifier, et c'est la raison pour laquelle je devine ce que seront les votes mais en ce qui nous concerne le Groupe républicain, il votera favorablement pour l'approbation de ces comptes administratifs 2016.

M.LEMAIRE : Merci pour la présentation de ces différents budgets, compte de gestion et compte administratif. Les différents groupes souhaitent-ils s'exprimer avant que je ne les soumette au vote de l'assemblée ? Pas de prise de position avant le vote ? Si, pardon Bernard.

M.BAUDE : Sur l'ensemble des choses qui concernent le budget, on a une position depuis le début de cette mandature, donc on va s'abstenir, vous pouvez considérer que c'est sur l'ensemble des délibérations.

M.LEMAIRE : D'accord merci, y a-t-il d'autre groupe ? oui ? Côté Front National ? C'est une abstention ? Un vote Contre ? Une abstention. Donc nous allons passer au vote, tout d'abord des comptes de gestion, est-ce que j'ai l'accord de l'assemblée, pour procéder au vote global du budget Général et des 7 budgets annexes ? Oui j'ai l'accord des responsables de groupes. Je soumetts d'abord à votre approbation, le vote du compte de gestion du Budget général et des 7 budgets annexes : Si j'ai bien compris, abstention au niveau du Groupe Communiste et du Groupe Front National, celles et ceux qui votent Pour lèvent la main ? C'est bon, je vous en remercie. On passe maintenant au compte administratif, là encore vote global sur le Budget Général et les budgets annexes, j'ai l'accord des responsables de groupes. Est-ce que le vote est le même ? Abstention au niveau du Groupe Communiste et du Groupe Front National, et l'approbation par les deux groupes majoritaires ? Très bien, je vous en remercie, on va pouvoir rappeler notre Président auquel nous allons annoncer la bonne nouvelle.

Je garde la Présidence de l'assemblée, on va rester dans les sujets budgétaires, je vais demander à notre collègue Thierry DAUBRESSE, de bien vouloir nous présenter le Budget Supplémentaire du Budget Général ainsi que les suivants.

M.DAUBRESSE : J'avais préparé une présentation rapide puisque l'ensemble des éléments ont été très détaillés dans le document qui vous a été remis. Donc, présentation du Budget Supplémentaire, on commence par le Budget Principal, avec un Budget Supplémentaire qui s'établit à hauteur de 38 730 705 €, en fonctionnement 14 011 760.57 € et en investissement 24 718 944.67 €. Le détail des

principaux postes : en recette de fonctionnement, cette année on a un excédent reporté à hauteur 13 261 000 € qui vient d'être approuvé et on a un ajustement de base de taxe et de dotations à hauteur de 398 775 €. Pour les dépenses de fonctionnement, les principales dépenses concernent la participation au Budget Action Economique pour 5 000 000 €, des budgets ouverts pour des manifestations sportives et culturelles d'intérêt communautaire à hauteur de 150 000 €, et différentes dépenses dont les principales concernent VIVALLEY, TEAM 2, Contrat Local d'Education Artistique, l'expérimentation dispositif incitatif d'apport aux bornes de récupération des verres, pour 25 000 €.

La diapo suivante montre le détail en ce qui concerne les investissements : un excédent reporté de 7 547 000 €, une affectation du résultat à hauteur de 5 158 000 €, un autofinancement complémentaire à hauteur de 3 000 000 €; le résultat du Compte administratif nous permet de diminuer le recours à l'emprunt qui avait été initialement inscrit dans le budget initial, donc on diminue l'inscription à hauteur de 12 000 000 €; et on a sur ce budget des écritures comptables qui viennent un peu polluer les comptes mais qui figurent en recettes d'investissement et en dépenses d'investissement, donc qui n'ont pas d'influence sur l'équilibre général, à hauteur de 20 198 063 € ça concerne une régularisation d'écritures comptables liée au C.P.A.

On a ajouté des dépenses d'investissement, en ajoutant des Autorisations de Programme pour le programme Territoire – Centralité et Habitat à hauteur de 1 000 000 €; des dépenses qui font référence à la prospective, ambition 2020 Projet de Territoire, dont on vient de parler à hauteur de 2 335 315 €, une dépense l'expérimentation du dispositif incitatif dont on a parlé tout à l'heure concernant la récupération des verres, on a une dépense de fonctionnement et ici une dépense d'investissement à hauteur 144 000 € et, une dépense pour les citernes à incendie de 240 000 €, le reste des dépenses figure dans le document.

Sur le Budget Action Economique, avec un Budget Supplémentaire pour un total de 9 839 000 €, 5 800 000 € en fonctionnement, 3 900 000 € en investissement. Le fonctionnement sur les principaux postes avec l'excédent reporté à hauteur de 854 000 €, et la participation qu'on a vu tout à l'heure dans le Budget Général en dépenses, qu'on reprend ici en recettes, à hauteur de 5 000 000 €; ce qui nous permet d'inscrire un autofinancement à hauteur de 5 000 000 €; différentes prestations de services à hauteur de 490 000 €, une dotation aux amortissements pour 76 000 € et, des pertes sur créances, des régularisations de créances à hauteur de 148 000 €. Sur les dépenses d'investissement, en recette on a un excédent reporté pour 917 000 €, une affectation du résultat 2016 pour 1 993 000 €, un autofinancement supplémentaire à hauteur de 5 000 000 €, et une diminution des recours à l'emprunt de 4 000 000 €. En dépense, on a inscrit une acquisition CALL – Panckoucke pour 300 000 €, des différés de travaux qui viennent en diminution des dépenses à hauteur d'1 300 000 €, et une prospective Projet de Territoire – Ambition 2020, à hauteur de 4 400 000 €.

Sur le Budget d'Assainissement, je vais aller plus vite à partir de là, le Budget Supplémentaire de 8 100 000 €. Fonctionnement 2 900 000 €, Investissement 5 200 000 €. Et enfin, pour les autres budgets, vous avez le détail de ces budgets, SPANC pour 78 000 €, Eau Potable pour 2 000 000 €, Port Fluvial pour 371 000 €, Crématorium pour 2 300 000 €, et Budget Développement Numérique pour 2 644 000 €, et vous pouvez retrouver l'ensemble des détails de ce Budget dans l'annexe aux délibérations. Voilà j'en ai fini pour les délibérations.

M.ROBERT : Bien, je n'en ai eu qu'une partie, c'était très rapide. Y a-t-il des questions sur cette présentation du Budget ? Et je vous remercie pour le vote de ce Compte Administratif, et pour continuer sur les décisions budgétaires, sur le Budget Supplémentaire, y a-t-il des remarques, des questions ? Des demandes de vote ? On met au vote ? Donc les délibérations qui ont été présentées de façon groupée, on considère que c'est le même vote pour l'ensemble des délibérations, Vote Pour ? Merci, Abstention ? Merci beaucoup, pas de vote Contre. Il reste la dernière délibération, la 37.

M.DAUBRESSE : C'est la conséquence formelle de ce qui vient d'être adopté à savoir, de fixer la subvention d'équilibre pour le Budget Action Economique, en recette et dépense pour un montant maximum de 10 625 780,42 €.

M.ROBERT : On met au vote, vote Pour ? Abstention ? Les mêmes votes, et pas de vote Contre. Merci beaucoup à toutes et à tous pour cette bonne séance chargée en tout cas en échanges et pleine d'espoir pour l'avenir dans les perspectives pour notre territoire. Bonne soirée et bonnes vacances pour celles et ceux qui s'en vont. Et n'oubliez pas de signer les documents budgétaires avant de sortir.